



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Avis de l'État

Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)

de la communauté d'agglomération Mont-de-Marsan Agglomération

2024-2030



SOMMAIRE

1. La communauté d'agglomération Mont-de-Marsan Agglomération, coordinatrice de la transition énergétique
2. Le diagnostic territorial
3. La stratégie et sa contribution aux objectifs nationaux
4. Le programme d'actions et sa mise en œuvre opérationnelle
5. Le dispositif de suivi, d'évaluation et d'animation
6. Les observations thématiques
7. Rappel relatif aux étapes suivantes de la procédure

En conclusion



Avis de l'État sur le PCAET de la communauté d'agglomération Mont-de-Marsan Agglomération

Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants sont dans l'obligation d'adopter un plan climat air énergie territorial (PCAET) avant le 31 décembre 2018 pour ceux existant au 1^{er} janvier 2017 et dans les deux ans suivant le dépassement de ce seuil de population pour les autres, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de la loi Transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 et de la loi Énergie-climat du 8 novembre 2019.

C'est le cas de la communauté d'agglomération Mont-de-Marsan Agglomération, qui regroupe 18 communes du département des Landes, et qui accueille environ 54 000 habitants. Elle a délibéré le 5 décembre 2017 pour lancer la procédure d'élaboration de son PCAET et l'a arrêté le 4 octobre 2023.

Le PCAET a été réalisé avec l'appui du prestataire AD3E Conseil pour la phase de diagnostic, du prestataire Auxilia pour la phase de concertation et du prestataire BL évolution pour la définition de la stratégie territoriale et la modélisation des objectifs.

Le plan climat établit un programme d'actions pour la période 2024-2030, tout en se fixant des objectifs à l'horizon 2050. Il contribue à renforcer le socle réglementaire de l'intercommunalité en articulation avec le PLUi.

En référence à l'article R229-51 du code de l'environnement, le PCAET comprend un diagnostic, un rapport environnemental, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation, donnant lieu à un avis pièce par pièce ci-après.



1. La communauté d'agglomération Mont-de-Marsan Agglomération, coordinatrice de la transition énergétique

En se dotant d'un PCAET, la collectivité devient à ce titre coordinatrice de la transition énergétique, un nouveau positionnement légitimant la mobilisation des acteurs et des fonds autour des sujets climat-air-énergie.

1.1 La mobilisation des communes membres

Le pilotage politique du PCAET est assuré par la vice-présidente de l'agglomération en charge de l'environnement, du développement durable et des mobilités.

Les élus communaux et communautaires ont été mobilisés lors de réunions et ateliers pour l'élaboration du plan.

L'agglomération et ses communes membres se positionnent comme collectivités exemplaires sur un panel d'actions très complet. Sur la sobriété numérique, sur la sobriété énergétique, en développant le travail à distance, et en accompagnant ses employés à privilégier des alternatives à la voiture individuelle (action 1.3.3).

Avec ce plan climat, l'agglomération et ses communes membres entreprennent une ambitieuse démarche de rénovation du bâti public (action 2.2.2), s'engagent pour l'amélioration de la qualité et de la proximité de l'alimentation dans la restauration collective (action 4.1.1). Elles entreprendront la végétalisation de certains lieux publics (action 5.2.1) et amélioreront la gestion locale de l'eau (5.3.2).

Le plan climat présenté démontre une mobilisation forte de l'échelon communal, qui est indispensable à la traduction opérationnelle du projet dans de nombreux domaines d'intervention.

1.2 La mobilisation des acteurs du territoire et des citoyens

Une démarche de co-construction a été mise en place avec les acteurs économiques, institutionnels et associatifs du territoire, dans le cadre d'un comité de pilotage d'élaboration du PCAET, qui s'est réuni plusieurs fois, à chaque étape d'avancement du projet. Des échanges bilatéraux entre la communauté de communes et ses partenaires du territoire ont eu lieu.

Suite à l'élaboration du diagnostic, une large phase de concertation territoriale a été engagée sur le dernier trimestre 2021, au cours de laquelle les participants étaient appelés à partager leurs points de vue, leurs expériences, et à formuler des idées pour l'action collective. 2 enquêtes ont été mises en ligne (une à destination du grand public et une à destination des acteurs économiques) et 5 ateliers participatifs ont été organisés. En particulier, le programme d'actions a été défini en tenant compte des possibilités de contribution de chacun, afin d'obtenir une stratégie de transition réaliste et motivante.

Un livre blanc de la concertation a été rédigé, qui témoigne d'une mobilisation locale exemplaire.

On peut conclure que la communauté d'agglomération Mont-de-Marsan Agglomération a pleinement pris la mesure du nouveau rôle de coordinateur de la transition énergétique.

Afin d'en tirer tous les bénéfices sociaux et environnementaux, il est recommandé que les efforts de concertation et de co-construction du PCAET menés par l'intercommunalité avec les acteurs économiques, institutionnels et associatifs perdurent tout au long de la durée du plan.

2. Le diagnostic territorial

Le diagnostic se base notamment sur des données éditées par l'Agence régionale d'évaluation environnement et climat en Nouvelle-Aquitaine (AREC) entre 2016 et 2019, qui sont de bonnes



années de référence pour établir un état initial, complétées par de nombreuses autres sources : ADEME (dont ALDO), BRGM, ATMO, Géoportail de l'IGN, INSEE, Météo France, Agence de l'eau Adour-Garonne, RTE, ENEDIS, GrDF, Téréga...

Le diagnostic porte notamment sur :

- une estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre par poste d'émissions ainsi que des perspectives de réduction de ces émissions ;
- une estimation des émissions de polluants atmosphériques par nature et par secteur et une analyse des possibilités de réduction de ces émissions ;
- une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone par les sols et la forêt et son potentiel de développement ;
- une estimation des consommations énergétiques par secteur d'activités et par usage, ainsi que des potentiels de maîtrise de la demande en énergie ;
- un état de la production locale d'énergies renouvelables et une estimation de leur potentiel de développement sur le territoire par filière : photovoltaïque, éolien, hydroélectricité, méthanisation, biogaz, valorisation des déchets, solaire thermique, bois énergie, géothermie... ;
- une présentation des réseaux de distribution d'énergie, des enjeux et des perspectives de leur développement ;
- une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

Les éléments d'analyse territoriale présentés dans le diagnostic auraient pu être précisés, en faisant plus amplement référence à des projets locaux ou à des initiatives conduites localement.

Le diagnostic réalisé couvre l'ensemble des domaines prévus par la réglementation. La mobilité, dominée par un usage très fort de la voiture particulière, constitue un enjeu majeur de la problématique air-énergie-climat de l'agglomération.

3. La stratégie territoriale et sa contribution aux objectifs nationaux

Les axes stratégiques du plan climat du territoire sont :

- réduire l'impact des déplacements en développant une mobilité plus durable ;
- accentuer la transition énergétique du territoire ;
- impulser un développement économique durable et responsable ;
- développer les filières locales et les consommations responsables ;
- aménager le territoire pour favoriser son adaptation au changement climatique ;
- sensibiliser et mobiliser le territoire.

Au sein des différentes thématiques traitées dans le plan climat, des objectifs opérationnels précis, ambitieux et réalistes, partagés, sont définis.

3.1 Les objectifs stratégiques

Le scénario retenu par la collectivité est précisé sur la durée du plan et aux échéances réglementaires (2030 et 2050). Il se fixe notamment les objectifs suivants :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre de 46 % en 2030 et de 92 % en 2050 par rapport à 2019 (*objectif national de réduction de 40 % entre 1990 et 2030, de 28 % par rapport à 2012 et division par 6 au moins entre 1990 et 2050 ; objectif régional de réduction de 45 % par rapport à 2010*) ;



- réduire la consommation d'énergie finale de 34 % en 2030 et de 50 % en 2050 par rapport à 2019 (*objectif national de réduction de 20 % entre 2012 et 2030 et de 50 % entre 2012 et 2050 ; objectif régional de réduction de 30 % par rapport à 2010*) ;
- réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration à l'horizon 2030 conformément aux objectifs nationaux : COVNM (-52 % en 2030 par rapport à 2005), NH3 (-13 %), NOx (-69 %), PM10 (- 57 %), PM2,5 (-57 %) et SO2 (- 76,47 %, *objectif national - 77 %*) ; à l'horizon 2050, les objectifs définis se conforment à ceux du plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) sur l'ensemble des polluants
- passer la part d'énergies renouvelables locales à 40 % dans la consommation finale d'ici 2030 (*objectif national 33 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale en 2030*) ;
- rénover le bâti et maîtriser l'artificialisation des sols ;
- développer les mobilités durables ;
- s'appuyer sur l'économie locale pour développer la sobriété ;
- accompagner l'agriculture locale, en développant une alimentation de proximité ;
- préserver les ressources naturelles.

Les objectifs du territoire sont cohérents avec les objectifs nationaux et régionaux.

Les objectifs de la stratégie territoriale retenue par la communauté d'agglomération Mont-de-Marsan Agglomération sont définis conformément aux attendus réglementaires. On peut, en complément, inviter le territoire à comparer les objectifs avec ceux de la stratégie départementale de transition énergétique 2021-2030.

3.2 La traduction en objectifs opérationnels

Globalement, les objectifs stratégiques sont très précisément traduits en objectifs opérationnels, pour les différents secteurs et dans les différents domaines d'action.

Seuls manquent les objectifs opérationnels qui concernent la préservation des ressources naturelles. Qu'il s'agisse de la préservation de la ressource en eau ou des habitats naturels, ils revêtent une importance majeure dans la capacité du territoire à s'adapter aux conséquences du dérèglement climatique. Sur ce point, des précisions sont attendues, par exemple à l'occasion de l'élaboration du bilan du plan climat à mi-parcours.

Cette étape permet de rendre concret les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et traductibles en actions opérationnelles quantifiables, et de s'assurer de l'adéquation entre l'ambition et le programme d'actions.

Ainsi, la trajectoire retenue du territoire a été construite sur la base des objectifs fixés par le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et la stratégie nationale bas carbone (SNBC) en tenant compte des capacités réelles du territoire pour répondre aux enjeux du changement climatique.

Les objectifs opérationnels sont clairement définis, réalistes et ambitieux à la fois. Leur transcription dans le programme d'action est cohérente.

3.3 Les conséquences en matière socio-économique, le coût de l'action et celui de l'inaction

Les conséquences socio-économiques sont abordées dans la partie du diagnostic dédié à la vulnérabilité du territoire face aux dérèglements climatiques. Certains secteurs d'activités font l'objet d'une attention particulière comme l'agriculture ou le tourisme.



Le coût de l'inaction n'a pas été estimé. Un de ses éléments est l'évolution de la facture énergétique, qui s'alourdit au fil du temps dans un scénario tendanciel. Le coût de l'action n'a pas non plus été évalué précisément. Le coût de mise en œuvre du programme d'actions du plan climat, qui en est un indicateur, n'est pas calculé.

4. Le programme d'actions et sa mise en œuvre opérationnelle

Le PCAET de la communauté d'agglomération Mont-de-Marsan Agglomération se décline suivant 6 axes et comporte 44 actions au total, réparties en 18 objectifs comme suit :

- Axe 1 : Réduire l'impact des déplacements en développant une mobilité plus durable
=> 5 objectifs pour 12 actions
- Axe 2 : Accentuer la transition énergétique du territoire
=> 2 objectifs pour 10 actions
- Axe 3 : Impulser un développement économique durable et responsable
=> 4 objectifs pour 7 actions
- Axe 4 : Développer les filières locales et les consommations responsables
=> 2 objectifs pour 4 actions
- Axe 5 : Aménager le territoire pour favoriser son adaptation au changement climatique
=> 3 objectifs pour 7 actions
- Axe 6 : Sensibiliser et mobiliser le territoire
=> 2 objectifs pour 4 actions

Chaque action est détaillée, documentée et structurée avec des indications sur le pilotage, les étapes de mise en œuvre, les impacts attendus et des indicateurs de suivi.

Les fiches actions méritent d'être précisées sur :

- le budget : l'impact financier des actions a été estimé selon leur impact faible, moyen ou important que l'on repère de la manière suivante :

- €: impact financier faible (-de 25 000 €)
- €€: impact financier moyen (25 000 –200 000 €)
- €€€: impact financier important (+ de 200 000 €)

Ces repères ne permettent pas d'afficher un montant par habitant et par an. En outre les aides mobilisables ne sont pas identifiées (DSIL, DETR, Fonds Vert, aide du Conseil départemental des Landes, du Conseil régional, de l'ADEME...)

- le calendrier de mise en œuvre des actions : à la place d'un calendrier figure une priorisation mise en évidence par un code couleur :

- jaune vif = première priorité d'action
- jaune clair = seconde priorité d'action

Cette présentation a l'avantage de sa simplicité, mais elle pourrait gagner en précision.

Les informations sur les moyens financiers, humains et de calendrier sont des facteurs d'engagement des parties prenantes du territoire dans la mise en œuvre opérationnelle des actions. Elles pourraient être précisées par exemple au moment de l'élaboration du bilan à mi-parcours du PCAET.

Avec son programme d'actions, la communauté d'agglomération démontre une ambition pour avancer sur les sujets climat-air-énergie, une volonté de lutter contre le changement climatique. Les fiches actions, détaillées et structurées, couvrent la plupart des enjeux du territoire et permettent de structurer la démarche de transition écologique. Peu d'actions font l'objet d'un dimensionnement financier. Cette variable concrète du programme



d'action doit être renforcée au cours de la mise en œuvre du PCAET, idéalement avant la réalisation du bilan à mi-parcours du plan.

5. Dispositif de suivi, d'évaluation et d'animation

L'axe 6 du PCAET de la communauté d'agglomération Mont-de-Marsan Agglomération concerne le dispositif de suivi, d'évaluation et d'animation. Un demi équivalent temps plein (ETP) de la collectivité sera dédié au suivi du plan climat.

Le déploiement et la mise à disposition de l'outil Prosper Actions (logiciel de suivi des PCAET) par le Conseil départemental des Landes permettra de réaliser un suivi instrumenté du PCAET.

Les décisions seront prises par le comité de suivi du PCAET.

6. Les observations thématiques

- *Le secteur des transports*

Il est le 1^{er} émetteur de gaz à effet de serre et le 1^{er} consommateur d'énergie du territoire. Les 12 actions qui concernent le secteur des transports constituent l'axe 1 du programme.

La collectivité opte pour une 1^{re} priorité « Encourager l'utilisation du vélo » et en 2^e priorité « le déploiement d'une plateforme de covoiturage locale ».

L'action 1.3.3 « Proposer des solutions alternatives [...] à la voiture pour les agents de la collectivité » pourrait être relevée au rang de prioritaire, étant complémentaire aux deux actions citées précédemment, afin d'encourager l'utilisation du vélo, réduire l'auto-solisme et surtout d'améliorer l'attractivité des transports en commun dont le diagnostic fait ressortir une sous utilisation.

De plus, cette action peu coûteuse au vu des moyens à mettre en œuvre pourra valoriser des plateformes de covoiturage existantes pour les trajets du quotidien (BlablacarDaily par exemple), ou encourager à l'utilisation de l'application MODALIS du Conseil régional qui recense les différentes modalités de transports pour un trajet donné.

Pour rappel, la plateforme outil France Mobilités (Ministère de la Transition écologique) et la plateforme Aides-territoires (<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/portails/francemobilites/>) contribuent fortement à faciliter la recherche d'aides sur la thématique des mobilités pour les collectivités territoriales et leurs partenaires, en rendant visibles et accessibles tous les dispositifs financiers couvrant le champ de la mobilité auxquels ils peuvent prétendre.

- *Le secteur du bâtiment*

La collectivité affiche une priorité : « Intensifier les travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics » qui est en effet un enjeu important et soutenu financièrement par l'État. Toutefois, il aurait été souhaitable d'ajouter une priorité sur l'action « Accentuer la rénovation énergétique de l'habitat privé », alors que le diagnostic fait apparaître un enjeu sur le secteur résidentiel (2^{ème} secteur de consommation énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre).

A noter une action partenariale sur le réemploi de matériaux de constructions permettant la réduction des déchets et l'utilisation des ressources.

- *Énergies renouvelables*

Le diagnostic a fait ressortir pour le territoire une part de production locale d'énergies renouvelables en 2019 de 20 % de la consommation totale et l'objectif en 2030 est de passer à 30 %. Ce volet est déterminé en priorité 2 par rapport à l'ensemble des actions.

Les objectifs fixés par filière prévoient notamment :



- une production quasiment triplée sur le photovoltaïque sur toitures, ombrières mais aussi au sol entre 2019 et 2030 ;
- une stagnation de la production de géothermie alors que la filière est présentée comme une solution à fort enjeu sur le territoire dans le diagnostic, et qu'une action est ciblée sur cette énergie ;
- une stagnation de la production de bois énergie pour les ménages ;
- un développement de la méthanisation.

Des actions sont prévues en lien avec le développement du photovoltaïque, de la méthanisation, et de la chaleur renouvelable (bois et géothermie).

Il n'est pas mentionné de projet du territoire dans les fiches actions, alors que le temps de développement d'un projet est relativement long (pour la méthanisation par exemple), l'entrée en production à 2030 devrait correspondre à des projets émergents aujourd'hui.

Pour rappel, la stratégie régionale de l'État pour le développement des énergies renouvelables¹ définit à la fois une position stratégique de l'État sur le développement des énergies renouvelables à l'attention des porteurs de projets (privés et publics) et des objectifs et actions prioritaires pour l'État par filière. Ce document pourra utilement être consulté dans le cadre des travaux de la collectivité.

A noter que la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit que les collectivités identifient des zones préférentielles pour le développement des filières d'énergie renouvelables. Ces zones d'accélération, lorsque celles-ci seront validées, devront être intégrées dans le PCAET sous forme d'annexe.

- *Le secteur agricole et forestier*

Ce secteur est identifié dans l'axe 4 du programme d'actions. Ces mesures sont complémentaires à la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable dite loi EGalim.

L'action 4.1.2 (circuits courts et agriculture de proximité) classée en priorité 1 comporte de nombreuses sous-actions qui permettent d'agir sur tous les volets : de la production à la consommation, en passant par la logistique et la distribution.

La réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation aurait mérité d'être indiquée dans l'action 4.2.1 (accompagnement de agriculteurs pour l'adaptation au changement climatique).

- *Les secteurs industriel et commercial*

La majorité des actions en direction de ces secteurs sont développées à l'axe 3 . Elles reposent sur la valorisation, le réemploi et la réduction des déchets mais aussi l'accompagnement des acteurs en s'appuyant sur les partenaires dédiés comme la chambre des métiers et de l'artisanat. L'action concernant le développement de la démarche d'écologie industrielle territoriale est particulièrement intéressante.

- *Adaptation aux impacts du changement climatique*

La vulnérabilité du territoire face à l'évolution du climat a bien été identifiée dans le diagnostic, avec des données essentiellement issues du PLUi.

Ainsi, l'axe 5 du PCAET est dédié à l'aménagement du territoire pour favoriser son adaptation au changement climatique.

Des exemples précis aurait permis une meilleure lisibilité pour les citoyens du territoire comme, par exemple, le projet bien avancé de la coulée verte à Mont de Marsan.

¹ <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/strategie-regionale-des-energies-renouvelables-r4620.html>



A noter que deux sous-action de l'action 5.3.3 (« Agir sur les milieux aquatiques »), sont déjà mises en œuvre : « réaliser un schéma directeur de gestion des eaux pluviales » et « gérer les rejets de station d'épuration ».

- *Stockage Carbone*

Le stockage carbone est pris en compte dans le diagnostic et l'axe 4 – Action 4.2.2 « Développer les puits carbone agricole et sylvicoles » sans pour autant annoncer l'objectif à atteindre du territoire à l'horizon 2030.

Ces éléments auraient pu être livrés dans le cadre de l'élaboration du PCAET.

La neutralité Carbone de la France en 2050 est un enjeu fort introduit par la loi Énergie-climat du 8 novembre 2019 et traduit dans la programmation pluriannuelle de l'énergie. Le développement d'outils de connaissance et d'aide à la décision concernant la séquestration carbone est un premier pas pour aborder le sujet. Il conviendra à termes de développer une série d'actions sur le stockage dans les sols et la végétation, mais aussi d'éviter le déstockage, en limitant strictement l'artificialisation des sols vers « 0 artificialisation nette » ou encore en favorisant le développement des matériaux bio-sourcés.

Le développement des matériaux biosourcés n'a pas été abordé dans le PCAET. Compte tenu de l'importance du secteur résidentiel dans la consommation énergétique, des perspectives d'actions dans le bâti, et de la proximité de la ressource pour les produits bois, ce levier aurait pu être davantage valorisé. En revanche la lutte contre l'artificialisation des sols est prise en compte dans l'axe 5.2.2 « Limiter l'artificialisation des sols et rendre perméables les espaces ».

Il convient de préciser que le PLUi doit maintenir le classement des zones naturelles et agricoles pour conserver ces espaces perméables, limiter l'étalement urbain et sanctuariser les zones humides.

- *Aménagement durable*

La question de l'articulation du PCAET avec le PLUi est évoquée à plusieurs reprises.

L'aménagement durable est en effet un enjeu capital dans la stratégie nationale bas carbone, car elle permet de répondre à plusieurs enjeux stratégiques d'un plan climat, notamment :

- à la maîtrise du développement et de la localisation des projets d'énergies renouvelables ;
- à la maîtrise des consommations d'énergie via l'aménagement du territoire notamment en contribuant à diminuer les besoins en mobilité ;
- à la préservation des stocks de carbone dans les sols par le développement de la biomasse mais aussi la limitation nette de l'artificialisation des sols ;
- à la préservation de la biodiversité et de leurs habitats ;
- à l'adaptation au changement climatique par l'anticipation des phénomènes extrêmes et un aménagement du territoire résilient qui les prend en compte.

Les services de l'État seront particulièrement vigilants à l'intégration des enjeux environnementaux dans les documents d'urbanisme.

Pour rappel, le SRADDET de Nouvelle-Aquitaine fixe des objectifs stratégiques et un corpus de règles, avec lesquelles les documents d'urbanisme doivent être compatibles.



Les 11 règles « climat, air et énergie » du SRADDET Nouvelle-Aquitaine

RG22 Le principe de l'orientation bioclimatique est intégré dans tout projet d'urbanisme et facilité pour toute nouvelle construction, réhabilitation ou extension d'une construction existante.

RG23 Le rafraîchissement passif est mis en œuvre dans les espaces urbains denses.

RG24 Les documents de planification et d'urbanisme intègrent la ressource en eau en qualité et en quantité en favorisant les économies d'eau, la réduction des ruissellements, la récupération des eaux pluviales, la réutilisation des eaux grises et la préservation des zones tampons.

RG25 Les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) des territoires littoraux intègrent les scénarios GIEC 2050 et 2100 pour anticiper l'élévation du niveau de la mer.

RG26 Les documents de planification et d'urbanisme anticipent les évolutions de la bande côtière et réduisent les risques côtiers.

RG27 L'isolation thermique par l'extérieur (ITE) des bâtiments est facilitée.

RG28 L'intégration des équipements d'énergie renouvelable solaires dans la construction est facilitée et encouragée.

RG29 L'optimisation des installations solaires thermiques et photovoltaïques sur les bâtiments est améliorée par une inclinaison adaptée de la toiture.

RG30 Le développement des unités de production d'électricité photovoltaïque doit être privilégié sur les surfaces artificialisées bâties et non bâties, offrant une multifonctionnalité à ces espaces.

RG31 L'installation des réseaux de chaleur et de froid couplés à des unités de production d'énergie renouvelable est facilitée.

RG32 L'implantation des infrastructures de production, distribution et fourniture en énergie renouvelable (biogaz, hydrogène, électricité) pour les véhicules de transport de marchandises et de passagers est planifiée et organisée à l'échelle des intercommunalités, en collaboration avec la Région et l'Etat.

- **Qualité de l'air**

La plupart des actions du programme d'actions du PCAET, et particulièrement celles de l'axe 1 (mobilités), contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air du territoire.

Différentes initiatives à encourager concourent à l'amélioration de la qualité de l'air : la mise en place de plans de mobilité par les entreprises et les administrations, le renouvellement des appareils individuels de chauffage par des modèles plus performants, la suppression du fioul domestique. Des aides peuvent être recherchées à la faveur de ces actions.

7. Rappel relatif aux étapes suivantes de la procédure

Pour mémoire, le projet de PCAET, en tant que plan soumis à évaluation environnementale mais exempté d'enquête publique, est soumis à une participation du public par voie électronique dont les modalités sont décrites par l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Selon l'article R. 229-55 du même code, le projet de plan, modifié le cas échéant pour tenir compte des avis du Préfet de région, du Président du Conseil régional, de l'Autorité environnementale et des observations du public, est soumis pour adoption à l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public.

Le plan ainsi adopté devra alors être mis à disposition du public via une plate-forme informatique hébergée à l'adresse suivante : <http://www.territoires-climat.ademe.fr>

Le PCAET sera mis à jour tous les 6 ans en s'appuyant sur le dispositif de suivi et d'évaluation prévu plus haut, dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités que celles ayant présidé à son élaboration. À mi-parcours (3 ans), la mise en œuvre du PCAET fera l'objet d'un



rapport mis à la disposition du public.

En conclusion

La communauté d'agglomération Mont-de-Marsan Agglomération a pleinement pris la mesure du nouveau rôle de coordinateur de la transition énergétique.

Ce premier plan climat permettra d'engager la transition écologique territoriale, avec une priorité sur la mobilité.

Les efforts de concertation et de co-construction du PCAET menés par l'intercommunalité avec les acteurs économiques, institutionnels, associatifs et avec les citoyens devront se poursuivre tout au long de la durée du plan.

Les choix stratégiques de transition écologique arrêtés par le territoire sont cohérents avec ses atouts et ses potentialités. Les objectifs opérationnels sont réalistes et précis. Les fiches actions couvrent la plupart des enjeux du territoire.

Les trajectoires fixées sont ambitieuses et le plan d'actions apparaît parfois en décalage avec des enjeux identifiés, notamment sur la thématique de réduction des consommations énergétiques dans le secteur résidentiel.

Différentes améliorations pourraient être apportées au PCAET, si possible avant son approbation, sinon d'ici l'élaboration du bilan à mi-parcours :

- **une plus grande précision du dimensionnement financier des actions ;**
- **des précisions sur le calendrier de mise en œuvre des actions ;**
- **des objectifs opérationnels sur la préservation des ressources naturelles ;**
- **un renforcement des actions pour la rénovation du bâti privé.**



Conseil de Développement

mont de marsan agglo



AVIS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Mont-de-Marsan Agglomération
2024-2030



SOMMAIRE

I. Le mot du Président du Conseil de développement

II. L'avis du groupe de travail n°1 chargé d'étudier les axes 1 et 2 du PCAET

- axe 1 : *réduire l'impact des déplacements en développant une mobilité plus durable*
- axe 2 : *accentuer la transition énergétique du territoire*

III. L'avis du groupe de travail n°2 chargé d'étudier les axes 3 et 4 du PCAET

- axe 3 : *impulser un développement économique durable et responsable*
- axe 4 : *développer les filières locales et les consommations responsables*

IV. L'avis du groupe de travail n°3 chargé d'étudier les axes 5 et 6 du PCAET

- axe 5 : *aménager le territoire pour favoriser son adaptation au changement climatique*
- axe 6 : *sensibiliser et mobiliser le territoire*

V. EN CONCLUSION

VI. ANNEXE

Saisine du Président de Mont-de-Marsan Agglomération



I. LE MOT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Le PCAET de Mont-de-Marsan Agglo est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle. Il concerne tous les secteurs d'activité, sous l'impulsion et la coordination des collectivités porteuses. Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

Le PCAET a pour objectifs : de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire ; d'adapter le territoire aux effets du changement climatique afin d'en diminuer la vulnérabilité.

Les sources de polluants atmosphériques sont, pour partie, semblables à celles qui génèrent les émissions de GES (en particulier les transports, le résidentiel, le tertiaire). Le changement climatique risque d'accentuer les problèmes de pollution atmosphérique (ex : les épisodes de canicule).

Les mobilités et l'énergie apparaissent comme les principaux leviers d'action dans la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air avec 6 axes de travail.

Vous trouverez ci-dessous les travaux et l'avis des 3 groupes de travail du CODEV sur le programme d'actions de Mont-de-Marsan Agglo décliné en 6 axes.

Le Plan Climat Air Energie s'appliquant à l'échelle d'un territoire doit être un engagement politique et citoyen.

Le mot territoire ne s'interprète plus seulement comme un échelon administratif mais aussi, et surtout, comme un périmètre géographique donné sur lequel tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens...) sont mobilisés et impliqués.

Le PCAET a l'obligation d'être ambitieux.

Guillaume DUTOYA



**Avis du Conseil de développement
Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
Mont-de-Marsan Agglomération
2024-2030**

II. L'avis du groupe de travail n°1 chargé d'étudier les axes 1 et 2 du PCAET

- *axe 1 : réduire l'impact des déplacements en développant une mobilité plus durable*
- *axe 2 : accentuer la transition énergétique du territoire*

Le groupe a choisi de travailler sur les actions prioritaires 2.1 du PCAET « Développer les énergies renouvelables sur le territoire » et 2.2 « Intensifier la sobriété énergétique » en abordant les points suivants :

2.1 « DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE »

2.1.1 FAVORISER LE SOLAIRE THERMIQUE ET PHOTOVOLTAÏQUE (hors surface NAF) :

Recensement fait par l'Agglo et l'état sur les friches industrielles avec le PLUI. Pilotage par un catalogue des produits potentiels à proposer à des tiers avec l'idée de réhabiliter en intégrant des énergies propres (solaire, géothermie, isolation naturelle...).

Le photovoltaïque, sur des terrains communaux, pourrait générer un cycle vertueux. Il s'agirait de déterminer sur chaque commune de l'agglomération des zones pouvant accueillir ces installations, de réaliser des investissements publics pour la construction d'un champ photovoltaïque, d'amortir cet investissement et ensuite de dédier les recettes supplémentaires générées par la vente de l'énergie pour aider à l'amélioration de l'habitat individuel. Nous pourrions ainsi générer de la recette en investissant.

2.1.2 POURSUIVRE LA PRODUCTION DE GAZ VERT :

La méthanisation est une bonne alternative à la production de gaz vert sous conditions d'un recensement des agriculteurs séduits par cette filière avec plutôt des jeunes personnes et « un responsable nommé » pour la suivre. Utiliser les instances du monde agricole (chambre d'agriculture) pour favoriser et suivre les demandes.

2.1.3 CONTINUER LA MOBILISATION DE LA CHALEUR RENOUVELABLE SU SOUS-SOL :

La géothermie est un sujet majeur pour notre territoire, ressource abondante sous nos pieds. La collectivité doit être force de proposition pour diversifier ses usagers et favoriser l'installation de cet équipement dans les zones déjà desservies dans un premier temps et développer cette énergie. Nous connaissons les problèmes pour son développement (forage manquant pour la réinjection, coût énergétique des groupes de pompage...) mais son impact faible sur notre environnement doit nous inciter à chercher des solutions.



2.1.4 MOBILISER LE POTENTIEL DE LA FILIERE BIOMASSE :

Cette filière est déjà présente sur notre territoire, chauffage au bois dans les lycées, centrale à l'hôpital LAYNE, HLM de la MOUSTEY avec chauffage urbain. A développer si opportunité.

2.1.5 SOUTENIR LES FILIERES INNOVANTES DE PRODUCTION D'ENERGIE :

La filière de l'hydrogène sur le territoire ne nous semble pas être une bonne alternative. Cette filière est plutôt destinée aux gros consommateurs d'énergies (métropoles, aéroports) du producteur aux consommateurs de proximité.

La filière du bio-éthanol semble plus pertinente pour le territoire, nous pourrions nous inspirer de l'usine en cours de construction à TARTAS. Attention néanmoins à la préservation de la forêt au centre de la ressource en biomasse dans plusieurs filières innovantes.

2.2 INTENSIFIER LA SOBRIETE ENERGETIQUE

« Les premières économies d'énergie ce sont celles que l'on ne consomme pas ».

Mieux faire connaître les possibilités d'amélioration énergétiques des bâtiments privés, peut-être à l'appui des services fiscaux pour cibler des populations et ainsi les accompagner dans les démarches, les diagnostics et les subventions potentielles.

2.2.2 INTENSIFIER LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS.

Priorisation des bâtiments publics à traiter (écoles, bâtiments associatifs, sportifs...) avec un projet de fond permettant de traiter du sol au plafond l'intégralité du bâtiment.

Il nous semble important d'afficher une réelle volonté politique consacrant un budget constant, tous les ans, dédié à la rénovation énergétique. Cette vision et ligne politique pourrait servir d'exemple à suivre pour les particuliers et ainsi les inciter à rénover l'habitat privé.

2.2.3 DIMINUER LA CONSOMMATION ENERGETIQUE DU RESEAU D'ECLAIRAGE.

Le SYDEC a déjà engagé avec les collectivités des actions fortes en préconisant et favorisant le changement des anciennes lampes par des lampes LED, l'optimisation des systèmes de fonctionnement par la détection des mouvements pour réguler l'intensité de la luminosité aux passages de véhicules, cyclistes, piétons, la rénovation des éclairages des terrains de sports...



**Avis du Conseil de développement
Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
Mont-de-Marsan Agglomération
2024-2030**

III. L'avis du groupe de travail n°2 chargé d'étudier les axes 3 et 4 du PCAET

- *axe 3 : impulser un développement économique durable et responsable*
- *axe 4 : développer les filières locales et les consommations responsables*

La démarche et les propositions des membres du CODEV sur le PCAET se veulent pragmatiques et transversales. Elles pointent la nécessité de mettre en synergie sur un territoire moyennement attractif du département l'ensemble des acteurs économiques publics privés, sociaux et associatifs qui constituent les forces vives de l'agglomération.

Le secteur public doit impulser et coordonner les initiatives prises tout en respectant les objectifs financiers d'efficience et de résultats indispensables à une émulation fondamentale pour Mont de Marsan agglomération.

Action prioritaire 3.4.1 : structurer une démarche pour une trajectoire « zéro déchet/gaspillage »

Sur cette thématique la pédagogie et la pérennisation des actions demeurent indispensables. Les opérations en place doivent s'inscrire dans la durée afin de convaincre toutes les générations de la nécessité de la démarche. Il est essentiel de s'appuyer sur l'existant ainsi que sur les expériences en cours dans les établissements scolaires et les EHPAD. Les propositions sont les suivantes :

- **Amplifier les actions pédagogiques dans les écoles, collèges, lycées autour du tri et du gaspillage ainsi que dans les EHPAD.**
- **Inclure un volet tri et zéro déchet dans la démarche « approvisionnement des cantines en circuits courts ».** Cette démarche « zéro déchets » doit, in fine, générer des économies supplémentaires.
- **Accroître par des financements complémentaires ciblés les actions de tri et de zéro déchet conduites par les collectivités territoriales (Conseil Départemental et Conseil Régional) dans les collèges et lycées de l'agglomération.**
- **S'appuyer sur la démarche RSE « responsabilité sociétale des entreprises » pour l'ensemble des entreprises privées.**
- **Informers les citoyens sur le « travail fait » pour les établissements publics et les entreprises.**



Action prioritaire 3-4-2 : Promouvoir et soutenir l'action des recycleries, des acteurs de la réparation et de la seconde main.

Les membres du CODEV proposent de :

- **Réaliser un reportage qui fera un état des lieux exhaustif des acteurs et des structures présentes sur le territoire de l'agglomération.** Le magazine de l'agglomération (M2M.AG) sera le support de diffusion.
- **Effectuer un suivi des « initiatives reproductibles » par les usagers de l'agglomération.** Ceux-ci seront mis en valeur par des encarts explicatifs dans le M2M.AG
- **Concevoir un onglet spécifique sur le site informatique de l'agglomération** qui servira de relai informatif sur la question du recyclage de la réparation et de la deuxième main. Ce site mis à jour régulièrement, compilera les exemples, les contacts et les pratiques.
- **Valoriser la nouvelle maison écocitoyenne (MEC)** par la mise en place « d'évènements » sur cette thématique à échéances régulières. Mobiliser les ressources humaines disponibles sur place pour concevoir, communiquer, animer et vulgariser ces pratiques.

Action prioritaire 4-1-2 : Développer les circuits courts et l'agriculture de proximité

Un constat clair est réalisé par les membres du CODEV ; de nombreuses structures existent sur le territoire de l'agglomération (AgriLocal40, développement, pôle élevage de la chambre d'agriculture, CUMA maraichage 40, ETAL40, coopération agricole, ALPAD 40 (SIVAM), ADEAR, entreprises privées de la production agricole et de l'agro-alimentaire,...). Celles-ci poursuivent des objectifs similaires ou complémentaires (développement des productions agricoles locales, développement des circuits courts, qualité des productions landaises,...) mais un problème récurrent se pose ; un manque de transversalité dans l'action des différents partenaires. Compte tenu de ces éléments d'analyse le CODEV propose de :

- **Garantir une part importante de produits issus de l'agriculture locale dans les établissements scolaires publics et privés de l'agglomération ainsi que pour les EHPAD.** Réunir les gestionnaires et responsables des marchés publics pour présenter les objectifs dans le cadre de la loi EGALIM (maintien des productions locales, développement de produits sous signe de qualité, structuration d'une offre « landaise » adaptée quantitativement et qualitativement avec la plateforme « Agrilocal 40 » existante) Stratégie réalisée en complémentarité avec les orientations du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et du Conseil Départemental des Landes.
- **Animer faire du lien entre les différents acteurs et développer une ingénierie efficace** pour les filières concernées avec les ressources humaines de la plateforme « Agrilocal40 », la Chambre d'agriculture, la coopération, et les acteurs volontaires.



- **Organiser l'offre des produits et apporter des solutions pragmatiques dans la durée** afin de satisfaire la demande (trouver des produits locaux dans les Landes et/ou dans les départements voisins du Lot et Garonne, du Gers, des Hautes Pyrénées ou des Pyrénées Atlantiques).

- **Amplifier l'information sur les circuits courts et les produits locaux tout en généralisant l'expérimentation de l'approvisionnement des cantines en circuit court** par des animations dans les établissements scolaires en utilisant les outils existants (expositions et animations auprès du public jeune). **Inclure la dimension santé** en mobilisant les personnels dédiés des établissements, de la cuisine centrale de Mont de Marsan et les professionnels de cuisine. Valoriser l'analyse et le bilan de l'expérimentation réalisée dans les cantines.

- **Mettre simultanément en place des actions sur la gestion des déchets de cuisine** afin de minimiser les coûts de production et faire œuvre de formation dans le domaine environnemental. Cette orientation est primordiale et doit s'insérer dans les politiques départementale et régionale en cours. Elle est identique à l'action proposée dans la thématique « zéro déchet » et trouve également ici toute sa pertinence.



**Avis du Conseil de développement
Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
Mont-de-Marsan Agglomération
2024-2030**

IV. L'avis du groupe de travail n°3 chargé d'étudier les axes 5 et 6 du PCAET

- *axe 5 : aménager le territoire pour favoriser son adaptation au changement climatique*
- *axe 6 : sensibiliser et mobiliser le territoire.*

Ce groupe a d'abord travaillé sur l'axe 5 «Aménager le territoire pour favoriser son adaptation au changement climatique» et notamment sur les actions définies aux points 5.1 et 5.2.
Il est évoqué la re-végétalisation des espaces urbains, des cours d'école.

Propositions sur l'axe 5 :

- Arborer davantage les berges de la Midouze, associer les écoles à des zones végétalisées de la Ville ou de l'agglomération, imposer dans les PLUI une surface d'arbres à planter, proposer un challenge entre quartiers pour associer les habitants à la végétalisation des espaces.
- Végétaliser des axes précis comme sur les pistes cyclables. Sur le futur îlot Laulom, prévoir un acheminement végétalisé vers des rues du centre-ville
- Installer des revêtements qui permettent de revitaliser le sol, d'absorber la chaleur, de rafraîchir le sol
- Sur l'ensemble des places : aménagement par des végétaux, par des îlots fraîcheurs arborés
- Adapter les bâtiments publics au climat futur
- Forcer la règle sur les permis de construire s'il y a une réelle volonté de reboiser « garder l'architecture végétale ».
- Transformer des espaces artificiels en espaces verts. La réglementation « Zéro Artificialisation Nette » réduira de moitié la consommation d'espace d'où la gestion « des friches ». Engager la végétalisation de friches, en jardins collectifs, en parcs publics.

Avec ce constat d'étés de plus en plus chauds, baisser la température des îlots urbains avec des espaces d'oxygénation doit être un enjeu en soi, une politique volontariste « améliorer le confort d'été ». L'espace public doit redevenir l'espace du plus grand nombre. La végétalisation constitue cette traduction.

Sur la gestion de l'eau :

- Levier d'action pour utiliser les capacités régulatrices des sols.
- Aide à l'achat pour les récupérateurs d'eau individuels et collectifs : exemple : inférieur à 1000l aide de 50 €, supérieur à 1 000l aide de 50 % du restant à charge.
- Quid de la gestion des eaux pluviales sur les maisons « anciennes ». Diffuser les eaux pluviales dans le sol ?



Ce groupe a travaillé aussi sur l'axe 6 centré sur deux idées majeures :

- communiquer et sensibiliser les différents publics
- piloter, suivre et animer le Plan Climat.

Propositions sur l'axe 6 :

- Faire connaître le PCAET

- . Informer tous les publics du territoire (scolaires, particuliers, élus, acteurs économiques, associations...) de l'élaboration en cours du PCAET.
- . Expliquer le rôle et de chacune des structures (Mont-de-Marsan Agglo et les 18 Communes) et ce qu'elles ont prévu en terme de livrables (un diagnostic et une stratégie commune et les 6 axes d'actions).
- . Présenter les enjeux environnementaux et énergétiques du territoire.
- . Expliquer ce qu'est un PCAET.
- . Présenter chaque étape prévue dans le cadre de l'élaboration du PCAET.
- . Utiliser tous les canaux de communication à disposition du territoire (réunions, documents, outils digitaux...).

- Faire adhérer au PCAET :

Un constat d'absence d'incitation à l'attention du citoyen est dressé. Être organisateur dans l'action du citoyen.

- . Nécessité de diffuser très régulièrement des informations sur l'état d'avancement du PCAET pour que ce sujet devienne familier sur le territoire (fréquentes piqûres de rappel).
- . Expliquer l'intérêt du PCAET pour les habitants du territoire.
- . Motiver la décision des élus du territoire à se lancer dans un PCAET et valoriser leur volontarisme politique. Rendre compte au public avec un traçage financier.
- . Adopter une tonalité pédagogique pour convaincre les différents publics de l'intérêt du PCAET, notamment les établissements scolaires
- . Utiliser des termes simples pour leur permettre de comprendre et de retenir les messages diffusés : éviter les termes technocratiques, les acronymes, les références trop détaillées à la réglementation...

- Faire agir et co-construire :

- . Mener des actions de concertation avec les différentes parties prenantes (particuliers, élus, acteurs économiques, associations...) tout au long de l'élaboration du PCAET, pour recueillir les avis et les idées, faire partager les bonnes pratiques aux acteurs du territoire et construire ensemble une stratégie commune. Un événement festif avec «la semaine stratégique» : favoriser l'acceptation par les différents publics de la stratégie commune et des plans d'actions qui auront été adoptés.

Associer le CODEV à un COPIL stratégique.

- . Donner envie d'agir aux différentes parties prenantes et de prendre des initiatives, afin d'accélérer la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du PCAET.

- . Oeuvrer pour une solidarité vis-à-vis des engagements de l'endettement. Trouver un endettement « utile » pour les générations futures.



**Avis du Conseil de développement
Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
Mont-de-Marsan Agglomération
2024-2030**

V. EN CONCLUSION

Les réflexions menées par les membres du CODEV sur les programmes d'actions et leur mise en œuvre opérationnelle font état d'un programme « généraliste » où il nous apparaît nécessaire de s'engager avec plus de précisions sur les actions à entreprendre sur le territoire.

Le CODEV a mené des travaux précis sur les mobilités douces. Ceux-ci doivent apporter au PCAET des réponses sur les objectifs à mettre en œuvre comme la place du vélo, le covoiturage, limiter la dépendance à la voiture individuelle et le déploiement d'une application.

Prioriser la rénovation énergétique des bâtiments et des espaces publics apparaît fondamental. Participer à la réhabilitation de l'habitation ancien énergivore, avec des aides financières précises.

Les membres du CODEV expriment leur volonté d'être associés au Comité technique et au suivi du déroulement du PCAET dans sa phase de mise en œuvre.

La traduction de toutes ces actions, de tous ces objectifs, devra être inscrite dans une politique.

Une politique franche de Mont-de-Marsan Agglo est attendue en fléchant des investissements projetés et chiffrés.



**Avis du Conseil de développement
Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
Mont-de-Marsan Agglomération
2024-2030**

VI. ANNEXE

Saisine du Président de Mont-de-Marsan Agglomération

Mont de Marsan, le 25 avril 2023

MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION
Monsieur le Président
du Conseil de Développement
Monsieur DUTOYA Guillaume
575 avenue du Maréchal Foch
40000 MONT DE MARSAN

Objet : Saisine du Conseil de développement de Mont de Marsan Agglomération sur le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial

Monsieur le Président du Conseil de développement,

Mont-de-Marsan Agglo est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), démarche de planification stratégique et opérationnelle, dont les objectifs sont les suivants :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- réduire les consommations énergétiques,
- développer les énergies renouvelables,
- réduire les polluants atmosphériques,
- adapter le territoire au changement climatique.

Le PCAET doit mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire (acteurs économiques, partenaires techniques, citoyens,...) pour élaborer un diagnostic, définir une stratégie territoriale et décliner un programme d'actions pour une période de 6 ans.

Le diagnostic du territoire a été présenté en juin 2019 et est mis à jour grâce aux données actualisées disponibles. Suite au diagnostic, une large phase de concertation a été engagée, au moyen d'enquêtes en ligne et de différents ateliers participatifs. Cette phase de concertation nous a permis de mieux appréhender les attentes du territoire et d'orienter nos choix d'après les propositions d'actions formulées.

Nous avons ainsi pu détailler une stratégie territoriale avec des objectifs chiffrés en tenant compte des capacités de notre territoire, et constituer un programme de 44 actions réparties en 18 objectifs et 6 axes.

Les 6 axes composant le programme d'actions sont les suivants :

- Axe 1 : Réduire l'impact des déplacements en développant une mobilité plus durable
- Axe 2 : Accentuer la transition énergétique du territoire
- Axe 3 : Impulser un développement économique durable et responsable
- Axe 4 : Développer les filières locales et les consommations responsables
- Axe 5 : Aménager le territoire pour favoriser son adaptation au changement climatique
- Axe 6 : Sensibiliser et mobiliser le territoire

Chaque action du programme est détaillée par une fiche action, précisant le pilotage, la description de la mise en œuvre et les impacts attendus. Pour chacun des axes, des actions ont été définies comme prioritaires à développer sur le territoire lors de l'application du programme d'actions.

Le projet de PCAET a ainsi fait l'objet de nombreux échanges avec les forces vives du territoire, et est désormais dans une version consolidée. Ce projet sera proposé aux élus du Conseil communautaire prochainement pour être arrêté, avant d'être soumis, comme le demande le code de l'environnement :

- à l'Autorité Environnementale qui dispose de 3 mois pour rendre son avis,
- au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine qui disposent de 2 mois pour rendre leur avis,
- à l'issue de la consultation de l'Autorité Environnementale, du Préfet de Région et du Président du Conseil Régional, à la consultation du public par voie électronique pour une durée de 30 jours.





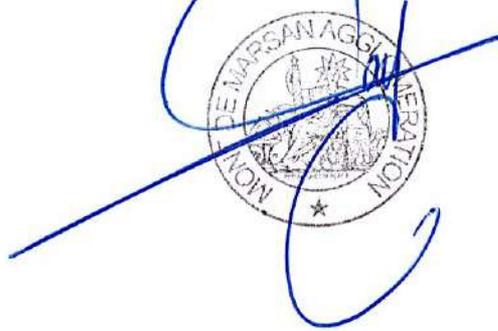
En parallèle de la consultation de l'Autorité Environnementale, du Préfet de Région, du Président du Conseil Régional et de la consultation publique, **je souhaite soumettre le projet de PCAET à l'avis du Conseil de développement de l'Agglomération**. Ainsi, le Conseil de Développement pourra disposer d'un délai de 4 mois pour remettre son avis sur le projet de PCAET qui lui sera présenté suite à l'arrêt du projet en conseil communautaire.

A l'issue de ces phases de consultations, le projet de PCAET, modifié le cas échéant pour tenir compte des différents avis, sera alors soumis à l'approbation définitive du Conseil communautaire.

L'élu(e) et les services en charge de ce projet sont à votre disposition pour toutes demandes et pour le suivi du projet.

Vous remerciant pour votre mobilisation et la prise en compte de l'intérêt général du territoire et de ses habitants, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Conseil de développement, l'expression de mes sincères salutations.

Charles DAYOT
Président de Mont de Marsan Agglomération
Maire de Mont de Marsan



Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-24400808-20240604-2024_06_0091-DE



Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Avis 1



Propositions pour étoffer le PCAET
relatives au document
Construisons ensemble l'avenir de notre territoire
livret de synthèse (19 pages) consulté à la mairie de Mont de Marsan

Remarques sur les chiffres du diagnost territorial (p4 et p5)

Consommation d'énergie majoritaire : **Transports** 36% et **Résidentiel** 34%

Emission de GES majoritaire : **Transports** 51%

En conclusion, ces paramètres sont prioritaires et influenceront grandement dans 2 domaines le Climat et l'Energie.

Remarques sur le programme d'actions

• **Action 1.2 (p 13)**

Développer les transports en commun **durant les week-ends** (comme cela se fait déjà pour aller à Mimizan l'été)

◆ Les **Samedis (10h-14h par exemple)** vers le marché de Mont de Marsan

1) Petite navette (petit bus cf centre ville) Lucbardez Saint Avit Mont de Marsan

2) Petite navette (petit bus cf centre ville) Uchacq, saint martind'Oney, Campet Lamolère

3)

◆ Les **Dimanches (10h-18h30 par exemple)** vers des lieux plus lointains **Océan ou**

Activité Landes Intérieures

1. er dimanche **Océan** Mimizan....

2. ème dimanche **Sortie Culturelle** Luxey, Samadet, Grenade, Brocas....

3. ème dimanche **Océan** Moliets....

4. ème dimanche **Sortie Culturelle** Samadet Dax...

5.

Action 2.1 (p14)

Développer les énergies renouvelables par des panneaux solaires photovoltaïques sur les toits des écoles et préaux.

Action 2.2 (p14)

Supprimer l'immobilier creux « **ventouse** », non habité depuis des dizaines d'années et qui se dégrade.

Créer un **DELIT de MALTRAITANCE IMMOBILIERE** et faire tomber les logements du Centre ville, inhabités et délaissés, **dans le domaine public afin qu'il puissent être gérés par la collectivité dans l'intérêt des habitants.**

Pour inciter les multi-propriétaires à agir, et non à spéculer, taxer lourdement et progressivement ces mètres carrés possédés par des gens qui ne les habitent pas, ne les rénovent pas pour les louer, ne les vendent pas car ils n'ont pas besoin d'argent.

Ces logements en ruines, paralysent les centres villes..... mais aussi les quartiers périphériques**et obligent les familles à chercher des logements de plus en plus éloignés des commerces, des établissements scolaires, des lieux de soins etc.**

Les enfants doivent prendre des bus !! ou des vélos ou bien leurs parents doivent prendred leur voiture plusieurs fois chaque jour afin de se rendre dans des établissements scolaires !!!toujours loin alors que les m2 vides proches des établissements scolaires existent...



Propositions pour étoffer le PCAET
relatives au document
Construisons ensemble l'avenir de notre territoire
livret de synthèse (19 pages) consulté à la mairie de Mont de Marsan

Action 3.2 (p15)

Accentuer les économies de ressource sur les projets industriels en incitant les industriels à développer les recherches et développements en lien avec la réduction du poids de l'emballage en regard du poids du produit. Inciter les industriels à viser une réduction de 25% du poids des emballages.

Action 3.4 (p15)

Réduire les déchets à la source en affectant un bâtiment ou une maison vide à une **Ressourcerie dans chaque quartier pour MDM ou une Ressourcerie dans chaque petit village afin de collecter sur place,** des objets de 2ème main mais aussi du matériel de bricolage (à emprunter 7 jours par an par exemple)

Action 4.2 (p16)

Accompagner les filières agricoles en partenariat avec les écoles en proposant dans **chaque classe de CE2 un pot avec terreau et soucoupe et utiliser le temps périscolaire pour aller collecter des graines ou des boutures disponibles dans l'espace urbain (bords de chemins ou de trottoirs) ou dans les placards des cuisineset tenter de faire germer des noyaux de dattes et autres fruits adaptés au changement climatique (arbouses, grenades, olives, prunes, noisettes, noix, châtaignes...)**

Oser expérimenter à l'école le cycle fragile de la vie des plantes et la fragilité de l'autonomie alimentaire en plaçant dans le même pot 4 graines différentes qui, bien rarement, donneront 4 plantes vigoureuses.... Apprendre que le 100% est, le plus souvent illusoire.....

Action 5.3 (p17)

Gérer durablement l'eau en installant des récupérateurs d'eau de pluie dans chaque école.

Action 6.1 (p18)

Communiquer et sensibiliser les différents publics en installant **dans les Halls des Ecoles de grandes colonnes plastiques transparentes pour y collecter, de manière fine, de petits objets du quotidien :**

- Aluminium : Opercules de yaourts
- Métal : Couverts de pots de confiture
- Plastique : Stylos usagés
- Vrai liège de bouchon
- Faux liège de bouchon
-



Propositions pour étoffer le PCAET
relatives au document
Construisons ensemble l'avenir de notre territoire
livret de synthèse (19 pages) consulté à la mairie de Mont de Marsan

Les prochaines étapes (p19)

Il est y curieusement écrit sur cette page de la synthèse que :
la **Consultation des Citoyens court d'Octobre 2023 à fin Janvier 2024** .

Or, sur le site face book de Mont de Marsan Agglomération il est indiqué que la
consultation citoyenne de ce projet ne se fait que du 1er février 2024 au 29 février 2024.....

Que penser aussi du lien proposé à la consultation qui s'affiche en **http : lien non sécurisé....**

Veut on, ou pas , une analyse citoyenne ?

Pourquoi n'avons nous pas été saisis de ce dossier dès qu'il a paru : **Octobre 2023**

Sur un dossier aussi important, il est illusoire de penser que les citoyens actifs vont être plus rapides que les élus (qui ont eu environ 4 mois pour analyser et se positionner....)

2 groupes, 2 délais

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Avis 2



Maison des associations.
Maison des associations Joelle Vincens
39, Rue Martin Luther King
40000 MONT DE MARSAN
landes@amisdelaterre.org
<https://www.amisdelaterre40.fr/>

Mont de Marsan, le 29 Février 2024

AVIS ET CONTRIBUTIONS DE L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA TERRE DES LANDES SUR LE PCAET DE MONT-DE-MARSAN AGGLOMÉRATION

Introduction

Le projet de PCAET est un document très volumineux et dense, il aurait mérité une médiatisation plus importante, par exemple en proposant des réunions publiques dans les communes de l'agglomération. De même, la consultation publique n'a pas été assez médiatisée et n'est pas facile d'accès pour nombre de personnes.

Ce projet comporte beaucoup d'actions individuelles, or pour espérer un résultat tangible, le PCAET doit s'appuyer sur une volonté politique forte, accompagnée de financements importants. La bonne volonté des citoyens et le bénévolat associatif, seront certes nécessaires, mais pas suffisants. Les actions proposées sont en retrait par rapport aux enjeux actuels et aux objectifs annoncés. Les budgets ne sont pas définis.

Les actions devraient faire l'objet de plans pluriannuels assortis de calendriers et de budgets précis.

Axe 1 : Réduire l'impact des déplacements en développant une mobilité plus durable

Nous regrettons que l'action 1.2.1 « Développer le réseau de transport » existant n'ait pas été classée prioritaire,

La voiture individuelle représente 84% des déplacements domicile/travail contre seulement 2,4 % pour les transports en commun. (Chiffres INSEE 2020).

Cette action devrait être prioritaire compte tenu de l'objectif affiché de réduire « l'autosolisme ».



Remarques	propositions
<p>1.1 Favoriser les modes de déplacements actifs</p> <p>Le réseau cyclable de l'agglomération et notamment Mont de Marsan est incomplet, et discontinu. Il manque de cohérence. La mise en œuvre du schéma directeur cyclable est prévue.</p> <p>Favoriser et prioriser déplacements des piétons et usagers à vélo à proximité des accès aux établissements scolaires et des pôles générateurs de mobilité : des villes similaires en nombre d'habitants peuvent servir d'exemple (Saint-Medard-en-Jalles et Saint-Aubin-du-Médoc).</p> <p>Mettre en place un plan de circulation permettant de réduire le trafic et le transit afin de favoriser les modes actifs dans les quartiers et le centre-ville.</p> <p>Étendre les zones 30 dans les quartiers à l'exception des axes structurants et des zones 20 en centre-ville.</p>	<p>1.1.1 Encourager l'utilisation du vélo</p> <p>Amélioration du réseau cyclable et notamment raccorder les réseaux entre eux (pistes cyclables confortables et sécurisées), et créer un système vélo cohérent et ambitieux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création de stationnements vélos conformes au code construction et urbanisme • Création d'une Maison du vélo (lien action 3.4.2) avec : <ul style="list-style-type: none"> • Atelier vélo participatif. • Entretien et réparation de vélos. • Entretien des vélos des agents. • Restauration de vélos pour leur donner une seconde vie (déchèteries, dons de particuliers). • Pièces détachées de vélo de réemploi. • Location de vélos longue et courte durée. • Panneaux directionnels vélo vers les pôles générateurs de déplacement et les points d'intérêt. • Carte des aménagements cyclables avec temps de parcours. <p>En PJ1, la contribution du CODEV lors de la saisine mobilités en 2023 sur le rôle du vélo.</p> <p>1.1.2 Promouvoir la marche à pied</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic et amélioration des cheminements piétons et Personnes à Mobilité Réduite. • Création d'une zone piétonne au centre-ville avec des navettes, reliées aux autres lignes de transport en commun et aux parkings relais. • Piétonisation plus large lors du marché et d'événements. En lien avec les transports en commun. • Reconstruction de la passerelle des Douves, permettant de relier à pied les deux rives du Midou et un accès au havre de verdure, la promenade du 21 Août 1944. • Création de cheminements piétons agréables et confortables desservant des points d'intérêts. • Prioriser les aménagements cyclables et piétons aux abords des établissements scolaires. • Carte des temps de parcours à pied.



Remarques	Propositions
<p>1.2 Améliorer l'attractivité des transports en commun</p> <p>1.3 Réduire « l'autosolisme »</p> <p>Réduire la place de la voiture et décourager son usage est un levier important, notamment sur les trajets domicile travail, ce moyen de transport étant utilisé à plus de 80 %.</p> <p>Réduire « l'autosolisme » doit passer en priorité par l'amélioration, le développement et l'attractivité du réseau de transport en commun.</p> <p>Dans le mode opératoire de cette action, il est prévu de réaliser un état des lieux et une étude de besoin.</p> <p><u>Comment comptez-vous associer les usagers, les conseils de quartier, le milieu associatif, le monde du travail à la définition des besoins, ainsi qu'à l'amélioration du service de transports en commun ?</u></p>	<p>Amélioration, modernisation, développement des transports en commun.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'amplitude horaire le soir. • Navettes pour les spectacles du pôle culturel, matches de Rugby, Basket ... non pourvus en transports en commun le soir actuellement. • Développement de la fréquence en fonction des besoins. • Harmoniser les horaires des administrations. • Synchronisation des horaires de transports en commun bus, trains. • Amélioration de la desserte de l'ensemble des pôles générateur de mobilités y compris la BA118, le plus gros employeur de Mont-de-Marsan Agglomération et les jardins de Nonères. • Hausse du confort des usagers avec davantage d'abris bus protégeant des intempéries et du soleil l'été avec des bancs. Accessibilité des quais pour les Personnes à Mobilité Réduite. • Intermodalité avec le covoiturage, parcs à vélos. • Encourager et favoriser la multimodalité et l'intermodalité. • Parkings de covoiturage avec intermodalité des transports en commun, parcs à vélos, aux entrées principales de Mont de Marsan afin d'améliorer la mobilité des habitants des communes périphériques de l'agglomération. • Amélioration des lignes directes A/R périphérie/centre-ville, avec cadencement des liaisons. • Création de lignes de covoiturage. • Parking de covoiturage en intermodalités avec transport en commun et vélos.

Axe 2 : Accentuer la transition énergétique du territoire

La première priorité doit être la diminution des consommations, puis l'optimisation et l'efficacité, et ensuite la recherche de nouvelles énergies que ce soit dans le domaine public ou privé.

Dans le projet de PCAET, 5 actions sont classées en deuxième priorité pour le développement des énergies renouvelables.

Trois de ces actions (2.1.2, poursuivre la production de gaz vert / 2.1.4, mobiliser le potentiel de la filière bio masse / 2.1.3 soutenir les filières innovantes de production d'énergie) font appel à la biomasse d'origine agricole, forestière ou aux déchets.

Ces sources de production d'énergie sont également à l'étude ou en développement sur d'autres territoires. Certaines productions agricoles sont déjà pour partie utilisées pour produire des agrocarburants. Par exemple, l'équivalent de 25 % de la production landaise annuelle de maïs est



utilisé pour produire de l'éthanol. Les forêts, la biomasse sont également largement exploitées pour beaucoup d'usages.

Les productions agricoles ne doivent pas être détournées de leur usage « normal » qui est de produire pour nourrir les gens. Les forêts, déjà largement mises à contribution pour de nombreux usages, ne suffiront pas à satisfaire les besoins nouveaux qui lui sont assignés ni à satisfaire l'appétit grandissant des usines de production d'énergie.

D'autre part, nous devons préserver, avant qu'il ne soit trop tard, la biodiversité dont nous dépendons tous. Nous avons besoin de sols « vivants » pour stocker le carbone : le meilleur stockage du CO2 est constitué par l'agriculture biologique, l'agroforesterie, l'élevage biologique à l'herbe, les forêts d'essences variées.

Remarques	propositions
<p>2.1 Développer les énergies renouvelables sur le territoire</p> <p>Nous soutenons l'action 2.1.1 « Favoriser le solaire thermique et photovoltaïque » sur les surfaces artificialisées, les toitures, les parkings.</p> <p>Stopper la destruction des zones naturelles et les terres agricoles pour installer des panneaux photovoltaïques</p> <p>Concernant l'action 2.1.5 « soutenir les filières innovantes » : <u>Sous quelle forme ce soutien est-il envisagé ?</u></p> <p>Nota : géothermie : Pour que la ressource puisse rester renouvelable, il faut réinjecter l'eau dans la nappe profonde et captive.</p> <p>2.2 Intensifier la sobriété énergétique</p> <p><u>Pourquoi l'action 2-2-3 «diminuer la consommation électrique du réseau d'éclairage » n'est pas classée prioritaire ?</u></p> <p>Ce serait une source d'économie budgétaire et d'énergie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le développement d'initiatives de production d'énergies renouvelables en y associant les habitants et acteurs du territoire. Exemple des TEPOS (Territoires à Énergie positive) réalisés sur la commune d'Escource. • Favoriser le solaire thermique pour des besoins importants comme les douches collective, piscine, vestiaires, cuisines sur les bâtiments existants et neufs. • Développer aussi la géothermie de faible profondeur comme le projet de l'EMS à Saint-Pierre-du-Mont pour les bâtiments existants et projets. • Puit canadien hydraulique pour préchauffage et rafraîchissement de l'air (climatisation naturelle). • Valoriser l'énergie hydraulique des rivières. <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un troisième puit de géothermie profonde avec réinjection . • Réseau de chaleur pour les bâtiments publics du centre-ville, Bourg Neuf. <ul style="list-style-type: none"> • Aides financières pour les particuliers. Ces ressources financières pourraient par exemple provenir pour partie des revenus versés aux collectivités qui disposent de parcs photovoltaïques. • Priorité aux travaux de rénovation énergétique globaux dans les écoles.



Axe 3 : Impulser un développement économique durable et responsable

Remarques	propositions
<p>3.1.1 Optimiser les ressources sur les parcs d'activité dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale</p> <p>Le titre de cette action de même que son contenu est incompréhensible pour le commun des mortels !</p> <p>3.4 Réduire les déchets à la source</p> <p>La réduction des déchets à la source commence par une diminution drastique des emballages, sur emballages. Les industriels sont vent debout contre toute contrainte en ce domaine. Même si quelques timides avancées se font jour.</p> <p>Contradiction entre la volonté de réduire les déchets à la source et leur utilisation importante dans les EnR. (méthanisation, hydrogène).</p> <p>I</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les emballages réutilisables dans une démarche zéro-déchet. • Actions pédagogiques dans les établissements scolaires : réduction des déchets, réduire le gaspillage alimentaire et trier les biodéchets. • Instaurer la redevance incitative avec le SICTOM, afin de réduire significativement les déchets. Ex Besançon. • Mise en place de couches lavables dans les crèches. • Accompagner la mise en place d'une laverie pour les bouteilles de réemploi, contenants réutilisables et couches lavables. • Mettre en place des contenants réutilisables dans les cuisines collectives. • Inciter à la réduction du gaspillage alimentaire. • Favoriser les zones de compostage de proximité. • Points d'apports volontaires biodéchets de proximité en ville et dans les zones à forte densité. • Tri et compostage des biodéchets de la cuisine centrale, établissements scolaires, EHPAD, bâtiments administratifs avec de l'accompagnement au changement. • Favoriser la réutilisation des déchets verts sur site. • Broyage des déchets verts sur site et réutilisation dans les quartiers et mis à disposition pour le compostage et le paillage des sols. • Développer le réemploi des matériaux de construction dans les projets de bâtiments et d'aménagement d'espaces publics (plateforme de réemploi) • Favoriser, inciter au réemploi et la réparation et l'accompagner y compris financièrement.



Axe 4 : Développer les filières locales et les consommations responsables

Remarques	propositions
<p>4.1 Renforcer l'autonomie alimentaire locale</p> <p>Le 1^{er} levier est le foncier : La réalisation d'un état des lieux est primordiale.</p> <p>Dans le titre de l'action 4.1.2 Développer les circuits courts et l'agriculture de proximité, il faut rajouter « et biologique ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sacraliser les terres agricoles pour l'alimentation. • Favoriser l'installation pérenne de production agricole de maraîchage biologique sur l'agglomération : • Création d'une régie maraîchère biologique Mont-de-Marsan agglomération • Créer une régie maraîchère biologique communautaire pour favoriser des produits de qualité et locaux, les circuits-courts, pour les cuisines centrales de la ville de Mont-de-Marsan et du Centre-Hospitalier Intercommunal de Mont-de-Marsan et du Pays des Sources. Cette régie pourra fournir à moyen terme les associations d'aide alimentaire et la vente directe aux habitants. Ex Mouans-Sartoux. • Créer des jardins familiaux à proximité du centre-ville et à proximité des habitations. • Amplifier le mieux manger dans la restauration collective avec des produits locaux en circuit court en agriculture biologique.



Axe 5 : Aménager le territoire pour favoriser son adaptation au changement climatique

2 actions sont classées prioritaire : 5.2.1 végétaliser les espaces urbains, et 5.3.2 agir sur la ressource en eau.

Compte tenu des enjeux actuels, d'autres priorités auraient dues être affichées.

Remarques	propositions
<p>5.1 Aménager durablement le territoire</p>	<p>Classer prioritaire l'action 5.1.1 : sanctuariser les espaces naturels et corridors de bio-diversité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sanctuariser et protection des zones humides. • Sanctuariser et créer de nouveaux Espaces Boisés Classés. • Classer des arbres remarquables.
<p>5.2 Adapter l'aménagement urbain au contexte climatique :</p> <p>5.2.1 Végétaliser les espaces urbains.</p> <p>La ville de Mont de Marsan est très « minéralisée ».</p> <p>Cette action concernera surtout Mont de Marsan et Saint Pierre du Mont.</p> <p>Quid des autres communes de la collectivité ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Grand plan de plantation d'arbres endémiques, adaptés au changement climatique avec paillage et végétalisation des pieds d'arbres. • Plantation d'arbres et végétalisation des espaces publics, sur les bâtiments et dans les cours d'écoles pour réduire les températures, créer de l'ombrage et augmenter l'infiltration des eaux pluviales. • Améliorer et végétaliser les cheminements desservant les parcs et espaces verts, espaces naturels, berges de la Midouze. • Création de micro-forêts - jardins participatifs comme à Saint-Pierre-du-Mont. <p>Classer prioritaire l'action 5.2.2 : limiter l'artificialisation des sols et rendre les espaces perméables. : l'arrêt de l'artificialisation devrait être l'objectif.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stopper la création de commerces en périphérie de ville. • Désimperméabiliser les sols et notamment les cours d'école. Végétalisation avec des espèces adaptées. • Contre- exemple donné par le nouveau tribunal qui a été arboré majoritairement avec.... des pins, espèce peu adaptée dans les villes.



Remarques	propositions
<p>5.3 Gérer durablement l'eau</p> <p>Les actions 5.3.2 agir sur la ressource en eau et 5.3.3 agir sur les milieux aquatiques sont complémentaires et devraient être classées prioritaires.</p> <p>Le titre de l'action 5.3.2 devrait être :</p> <p><i>Agir sur la ressource et sur sa qualité</i></p> <p>Selon le diagnostic du PCAET, la consommation d'eau se répartit comme suit : 9 % pour l'eau potable, 81 % pour un usage agricole.</p> <p>Quels sont les leviers utilisables par la collectivité pour réduire quantitativement la pression sur le milieu aquatique ?</p> <p>La pollution par les pesticides de certains forages d'eau potable de la collectivité est avérée.</p> <p>Quels leviers seront utilisés pour résoudre ce problème ?</p> <p>La fermeture des forages concernés, le raccordement à d'autres forages, ou la dépollution à la charge des seuls usagers ne sont pas des solutions pérennes, ni acceptables.</p>	<p>Augmenter la rétention et l'infiltration d'eau dans sols</p> <ul style="list-style-type: none"> • Désimperméabiliser • Favoriser les cultures sous couvert, l'agroforesterie. • Favoriser le retour à la terre des biodéchets par un compost de bonne qualité et pailler les sols. <ul style="list-style-type: none"> • Récupération des eaux pluviales des toitures de grande surface (bâtiments existants et projets), stockage et réutilisation. Ex Stade André et Guy Boniface, Plaine des Sports Camille Pédarré. • Aides aux particuliers pour l'installation de récupérateurs. <p>• Instaurer une tarification progressive du prix de l'eau avec dimension sociale pour inciter à la sobriété.</p> <p>L'amélioration de la qualité de l'eau nécessite la mise en place de nouveaux modèles agricoles.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une ceinture de zones maraîchères biologiques au sein de l'agglomération.

Axe 6 : Sensibiliser, mobiliser le territoire

Action 6.2 Piloter, suivre et animer le territoire.

Un comité de suivi est prévu : **Le milieu associatif et les habitants seront-ils partie prenante de ce comité ? Sous quelle forme ? Dans quels délais ?**

Notre association souhaite y participer.

Pour les Amis de la Terre des Landes
La Présidente
Catherine LETACONOUX

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Avis 3



MONT-DE-MARSAN, le Jeudi 29 février 2024

AVIS ET PROPOSITIONS DE L'ASSOCIATION MONT2ROUES SUR LE PCAET DE MONT-DE-MARSAN AGGLOMÉRATION

Axe 1. Réduire l'impact des déplacements en développant une mobilité plus durable

Objectif 1.1. Favoriser les modes de déplacement actifs

- Le secteur des transports est le premier contributeur de Gaz à Effet de Serre en France (30% en 2021)
- Inciter à la marche et le vélo répond à des multiples enjeux de santé publique, écologiques et économiques. Les bienfaits d'une activité physique régulière et modérée comme trente minutes de marche quotidienne sont par ailleurs démontrés. Le manque d'activité physique tue. Les études montrant que les piétons et usagers à vélo venaient plus souvent et dépensaient en moyenne plus dans les commerces de proximité sont nombreuses.
- Il est nécessaire d'amplifier les actions et les moyens pour augmenter les modes de déplacements actifs et faire un effet levier.
- Favoriser et prioriser les déplacements des piétons et usagers à vélo à proximité des accès aux établissements scolaires et des pôles générateurs de mobilité. Ex : Saint-Médard-en-Jalles et Saint-Aubin-du-Médoc.
- Réduire la place de la voiture au profit des modes actifs et décourager son usage.
- Rendre dissuasif le stationnement des voitures en centre-ville et verbaliser systématiquement le stationnement illicite.
- Plan de circulation apaisant, réduisant le trafic et le transit, afin de favoriser les modes actifs dans les quartiers et le centre-ville. Ex : Gand, Groningen.
- Extension des zones 30 dans tous les quartiers à l'exception des axes structurants.
- Extension des zones de rencontre dans le centre-ville et d'autres secteurs avec de nombreux piétons.
- Inciter et valoriser par la communication, les modes de déplacements actifs.
- **Action 1.1.1 Encourager l'utilisation du vélo**
- Créer un système vélo cohérent et ambitieux.

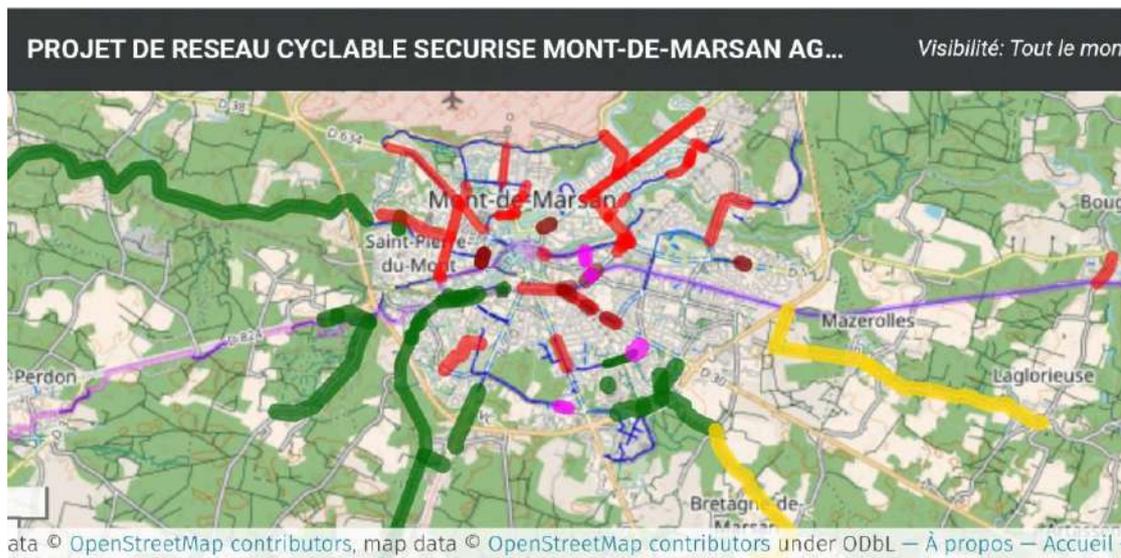


- Créer un réseau cyclable. Nous souhaitons un projet de réseau cyclable confortable, direct, sécurisé, et continu y compris aux intersections permettant à toutes et tous, de tout âge et de toute condition physique de se déplacer à vélo. Ce réseau cyclable suivra les recommandations du CEREMA et le benchmarking des aménagements exemplaires en Europe.



Voir la carte interactive de nos proposition projet de réseau cyclable :

https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/projet-de-reseau-cyclable-securise-mont-de-marsan-_630192#13/43.8882/-0.4868

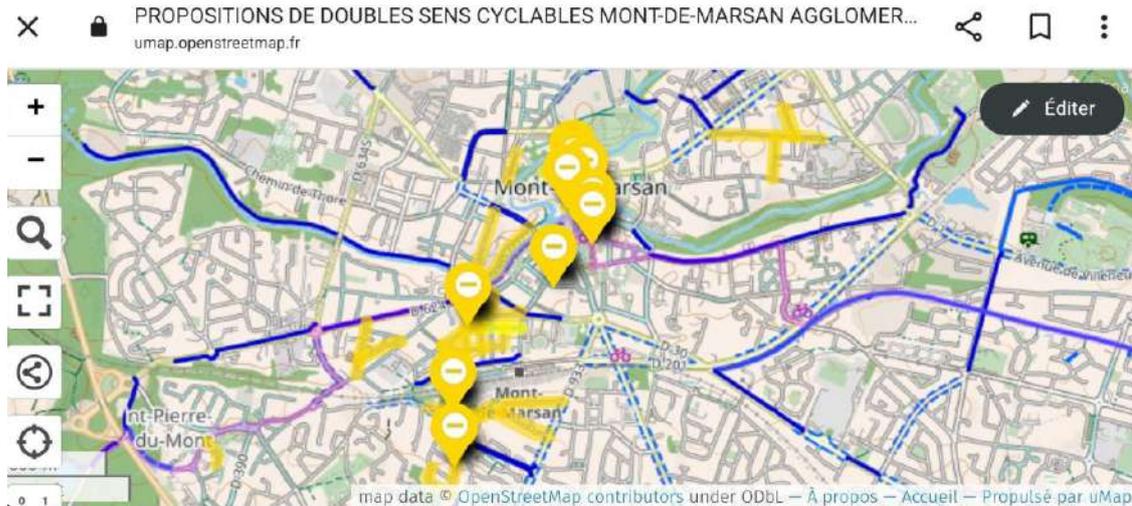


- Création de doubles sens cyclables.

Dans le centre-ville et les zone 30.

Voir la carte interactive de nos propositions :

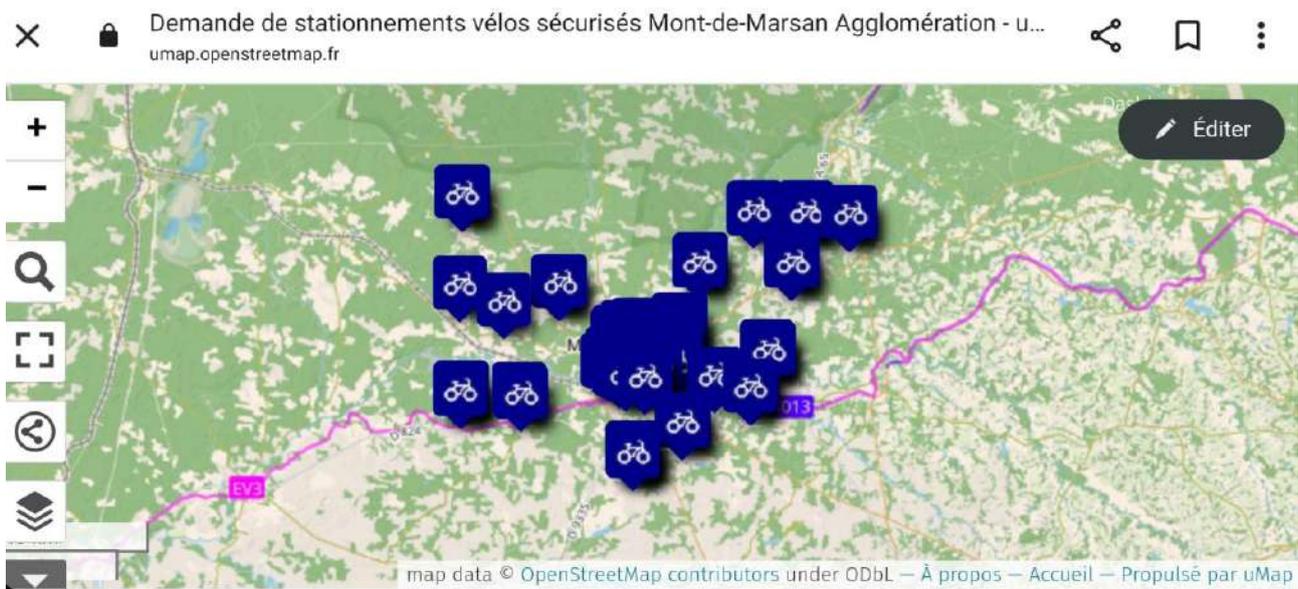
https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/propositions-de-doubles-sens-cyclables-mont-de-mar_628393#14/43.8879/-0.4920



- Poursuivre la création de stationnements vélos sécurisés.

Voir la carte interactive de nos propositions :

https://umap.openstreetmap.fr/en/map/propositions-de-stationnements-velo-securises-mont_511868#11/43.9239/-0.4720



Création d'une Maison du vélo et des mobilités douces au centre-ville de Mont-de-Marsan (lien action 3.4.2) avec notamment :

- Atelier vélo participatif et solidaire.
- Entretien et réparation de vélos.
- Entretien des vélos des agents.
- Restauration de vélos pour leur donner une seconde vie (déchèteries, dons de particuliers).
- Pièces détachées de vélo de réemploi.
- Location de vélos longue et courte durée.
- Parc à vélos sécurisé à accès contrôlé pour les habitants du centre-ville et ceux qui viennent au centre-ville.



Synchro - Grand Chambéry



- Panneaux directionnels vélo vers les pôles générateurs de déplacement et les points d'intérêt.
- Carte des aménagements cyclables avec temps de parcours Ex Metrominuto
- Accroître le programme Savoir Rouler A Vélo dans toutes les écoles et le perfectionnement au collège.
- Augmenter le budget pour la peinture de voirie.
- Plan pluriannuel d'investissement et d'entretien.

Voir les propositions transmises du groupe « le rôle du vélo » lors de la saisine des mobilités du CODEV.

Levier réglementaire : PLUi

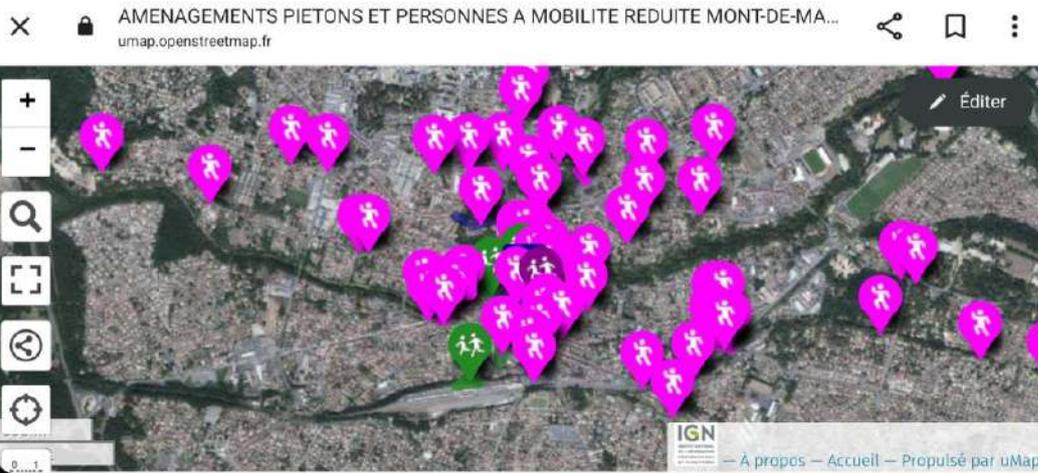
- Stationnements vélos obligatoires conformes au code de construction et de l'urbanisme.
- Emprises foncières.

Action 1.1.2 Promouvoir la marche à pied

- Diagnostic et amélioration des cheminements piétons et Personnes à Mobilité Réduite.
- Créer un réseau de cheminements piétons confortables et sécurisés.

Voir la carte interactive de nos propositions :

https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/amenagements-pietons-et-personnes-a-mobilite-redui_674982#14/43.8901/-0.4943



- Création de larges cheminements piétons agréables et confortables desservant les pôles générateurs de mobilité et les points d'intérêts
- Création d'une zone piétonne au centre-ville avec des navettes. Ex Bayonne.
- Piétonisation plus large lors du marché et d'événements. En lien avec les transports en commun.
- Reconstruction de la passerelle des Douves, qui permet de relier à pied les deux rives du Midou, de connecter les quartiers au centre-ville, et un accès au havre de verdure, la promenade du 21 Août 1944.
- Création de rues aux écoles ou rues scolaires.
- Carte des temps de parcours vers les points d'intérêt Ex Metrominuto Ex Irun, Pampelune.
- Plan pluriannuel d'investissement et d'entretien.

1.2 Attractivité des transports en commun

Action 1.2.1 Développer le réseau de transports en commun

- Développement l'amplitude horaire le soir.
- Navettes pour les spectacles du pôle culturel, matches de Rugby, Basket ... non pourvus en transports en commun le soir actuellement.
- Développement de la fréquence en fonction des besoins.
- Harmoniser les horaires des administrations.
- Synchronisation des horaires de transports en commun bus, trains.
- Desserte de l'ensemble des pôles générateur de mobilités y compris la BA118, le plus gros employeur de Mont-de-Marsan Agglomération et les jardins de Nonères.
- Hausse du confort des usagers avec davantage d'abris bus protégeant des intempéries et du soleil l'été avec des bancs. Accessibilité des quais pour les Personnes à Mobilité Réduite.
- Intermodalité avec le covoiturage, parcs à vélos.
- Plan pluriannuel d'entretien et d'investissement.
- Encourager et favoriser la multimodalité et l'intermodalité.
- Parkings de covoiturage avec intermodalité des transports en commun, parcs à vélos, aux entrées principales de Mont-de-Marsan et Saint-Pierre-du-Mont afin d'améliorer la mobilité des habitants des communes périphériques de l'agglomération. Création de lignes directes aller/retour périphérie/centre-ville, avec cadencement des liaisons.

1.3 Réduire l'autosolisme



1.3.2 Développer le covoiturage

- Création de lignes de covoiturage.
- Parkings de covoiturage avec intermodalité transports en commun, parcs vélos. Navettes vers le Centre-ville et les principaux pôles générateurs de mobilité .
-

Axe 3 : Impulser un développement économique durable et responsable

Création de commerces, des services et d'activités et de loisirs dans les quartiers et le centre-ville et mettre fin à l'extension des surfaces commerciales en périphérie dans un objectif de réduire les mobilités et l'urbanisation, protéger la biodiversité favoriser le commerce de centre-ville.

Levier réglementaire : PLUi

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Avis 4



La Maison écocitoyenne des Landes

6, petite rue des Landes
40 000 Mont-de-Marsan
(33) 06 49 45 53 71
maisonecocitoyenne@ecomail.fr

Le 27 février 2024

Objet: Participation à la consultation publique sur le projet de PCAET de Mont-de-Marsan Agglomération

Monsieur le président de Mont de Marsan Agglomération,

Mesdames et messieurs les élu.es,

Mesdames et messieurs les responsables et agent.es des services de la collectivité,

Notre association écocitoyenne engagée pour la préservation de tout le Vivant face au défi écologique, à ambition départementale, très fortement présente dans l'agglomération montoise, et disposant d'un nouveau lieu en cœur de ville de Mont-de-Marsan (ancien tribunal), souhaitait apporter sa contribution au travail réalisé dans le cadre de ce Plan Climat à l'échelle de l'agglomération.

N'ayant pas pu être complètement mobilisé pour son élaboration, nous souhaitons y apporter nos remarques, observations et présenter succinctement nos actions qui rentrent très largement dans les ambitions portées dans ce programme d'actions.

Pour ce faire, et à toutes fins utiles, nous vous envoyons notre dernier rapport d'activités qui retrace toutes les actions que nous avons pu mener sur l'agglomération et en dehors, et qui montre notre mobilisation sur les questions de sensibilisation qui à ce jour, sont plus qu'essentielles pour atteindre nos objectifs communs.

Dans un premier temps, il convient de souligner et de saluer **le travail de diagnostic établi, et de feuille route mis en perspective pour cet horizon et d'avoir hiérarchisé les ambitions et objectifs de cette nécessaire transition écologique. La question du réchauffement climatique prise dans sa globalité est effectivement une nécessité et à toutes les échelles.**

L'ensemble des fiches actions à mettre en œuvre témoigne de l'effort que le territoire, le citoyen, les administrations, les entreprises, le monde agricole, etc ... ont à faire et dans des temps records!



Nous sommes bien évidemment en accord avec le scénario souhaité et nous saluons l'ambition, c'est-à-dire la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 46 % en 2030 et de 92 % en 2050 par rapport à 2019 (objectif national de réduction de 40 % entre 1990 et 2030)

Nous espérons qu'à ce stade du plan proposé, le dimensionnement financier et le calendrier d'intervention seront davantage explicités afin que le citoyen puisse réellement se faire une idée des efforts faits au travers de ce Plan Climat.

Dans un second temps et de manière plus pragmatique : notre association a repéré 3 types d'actions pour lesquelles nous sommes en total accord sur les objectifs et proposent activement d'y contribuer et y être associé dans la mise en œuvre au regard des actions déjà menées sur l'agglo :

Action 3-4-2 Promouvoir et soutenir l'action de la recyclerie, des acteurs de la réparation et de la 2nde

Les déchets électroniques sont un véritable fléau pour notre planète. Pourtant, entre 80 et 85 % des pannes - qu'elles soient d'origine électrique, électronique ou mécanique -, sont très facilement réparables, avec un minimum de connaissances et de matériels. Ce qui signifie que nous pourrions réduire d'autant le volume des DEEE en déchetterie !

Le Repair café de la Maison écocitoyenne des Landes à Mont-de-Marsan existe depuis mai 2022. Nous avons réalisé depuis 18 Repair cafés (en local et délocalisés) et accueilli environ 650 objets. Après plusieurs déménagements, le Département des Landes nous a permis de louer l'ancien tribunal de grande instance. Un local adapté était vraiment la condition nécessaire à une pérennisation des Repair cafés.

Les Repair cafés ne feront pas tout: un Repair café n'est ouvert qu'une fois par mois (pour ne pas entrer en concurrence avec les professionnels du territoire), il est animé par des bénévoles qui ne peuvent pas se libérer plus souvent. Il est cependant nécessaire de disposer d'une offre plus permanente. Or nous constatons au contraire une baisse significative de l'offre en réparateurs professionnels : fermeture de DEPLAND, de LAND'ENERGIE. Il faudra peut-être se poser la question de ces fermetures alors que les Repair cafés croulent sous les demandes de réparation.

Voici les pistes envisageables pour développer les activités de ce type :

- Organiser des ateliers réparation le soir, une fois par semaine. Pour être efficace, nous pourrions envisager de former certains de nos bénévoles aux réparations les plus courantes, et d'acheter des pièces détachées et des outils complémentaires. Ceci a un coût évidemment et devra être accompagné financièrement.
- Former des personnes en réinsertion qui pourraient par la suite assurer une permanence pour réparer ou aider les gens à réparer certains objets, ce qui se fait déjà chez Bois et services par exemple, mais pourrait être étendu pour couvrir l'ensemble des types d'objets.

Néanmoins, même en développant l'offre de Repair cafés et de réparateur.ices, certaines personnes préféreront tout de même jeter, par réflexe, par envie de changement, de modernité, etc. Pour inverser cette tendance, plusieurs solutions sont possibles :



- des campagnes de sensibilisation (journaux, journaux municipaux, ...), de la sensibilisation (la MEC porte des ateliers, fresques, quiz, entre autres animations, pour éveiller les citoyen.nes aux conséquences de nos modes de vie actuels.

- augmenter le taux de récupération en déchetterie. Actuellement ce sont les usagers qui choisissent de donner à Landes Partage ou de mettre dans la benne des DEEE : il faudrait, selon nous, une solution intermédiaire, comme cela se fait dans certaines villes. Nous pensons à une ressourcerie, mais plusieurs modèles économiques existent.

Action 6-1-2 Organiser des évènements de sensibilisation

Cette action-là est au cœur de la mission de la MEC des Landes. Elle se résume ainsi: donner à comprendre les enjeux écologiques, accompagner le public (enfants, adultes, entreprises, collectivités) à s'engager dans la transition écologique et proposer des solutions éco-responsables. Notre façon de faire est fondée sur l'expérimentation, la vulgarisation et un accompagnement pas à pas. Par une approche bienveillante, la MEC permet à chacun.e d'engager sa transition écologique à son rythme.

Nous organisons donc des événements de sensibilisation. 1830 adultes et 1400 jeunes ont été ainsi sensibilisés sur 2023, et en grande partie grâce à ces événements que nous pilotons, copilotons, ou pour lesquels nous apportons des animations (des Quiz de la Fresque, des jeux, de l'information ou des ateliers.) Ex: Foire aux solutions vertes, Festival Hé Bé, festival Mur-mure, Eco des pins, Festival Arbor & sens, Forum des associations, forum de la transition écologique, Journée du réemploi, village Arte Flamenco, Route des imaginaires, etc.

Il est nécessaire, pour éviter, sur un sujet qui peut être clivant, de laisser les gens dans l'incompréhension au risque de créer des frustrations, puis des mouvements de colère qui se retourneraient contre nos territoires.

L'agglomération dispose de lieux (les halles, les parcs urbains, et à l'avenir avec l'îlot Laulom) que notre association aurait à cœur d'animer de façon ponctuelle ou pérenne, avec notre approche et nos outils d'éducation populaire.

Enfin, vous le relevez très justement dans vos fiches action, “ la sensibilisation et la formation des élus et des agents, et plus largement des décideurs en matière d'aménagement, constituent en cela des leviers essentiels, afin de favoriser une intégration plus transversale de ces enjeux dans l'ensemble des politiques publiques en lien avec l'aménagement et le développement de tous les territoires urbains, périurbains ou ruraux”: nous nous tenons à votre disposition pour engager cette sensibilisation attendue.

Action 6-161 Animer des espaces dédiés à la transition écologique



Dans le cadre de la concertation pour l'élaboration du PCAET à laquelle nous avons participé, il a été relevé, comme piste d'action, de "mettre en lumière les innovations locales sur la transition", de se doter d'un tiers-lieu de la transition écologique* (l'agglomération relève qu'elle a déjà mené cette action, est-ce un lieu en devenir?), de "conduire des actions de sensibilisation et d'éducation populaire (bonnes pratiques, ateliers, visites, expositions..)", de "coopérer avec le monde associatif pour développer des projets autour de la transition écologique", ou encore d' "organiser des événements pour vulgariser la transition écologique"; Tout, dans ces propositions émanant de votre consultation, flèche cette action d'animation d'espaces dédiés à la transition écologique.

L'agglomération a ouvert la Maison du parc, au sein du parc Jean-Rameau, animée par les espaces verts. Les sensibilisations sur la vie au jardinage qui y sont menées sont tout à fait pertinentes. Nous suggérons que ces actions soient amplifiées, démultipliées, pour avancer vers la compréhension du Vivant. Là encore, la Maison écocitoyenne des Landes, voisine de votre antenne à Jean-Rameau, répondra avec intérêt à toute sollicitation visant à animer cet espace, ou à jumeler nos actions pour rendre pertinente "la conscientisation des enjeux de préservation de la biodiversité" que vous souhaitez. Être membre des parties prenantes que vous identifierez pour définir une vision commune, recenser et mettre en cohérence les actions du territoire est une étape à laquelle nous pourrions être intégrés. Plusieurs animations que nous portons pourraient potentiellement rejoindre une programmation, comme c'est le cas à l'automne prochain avec la Médiathèque Philippe Labeyrie, ou celle de Saint-Perdon.

Pour ces trois actions qui font écho au travail que nous menons au sein de notre association, nous sommes disposés à organiser un échange pour dessiner les contours d'une collaboration éventuelle que nous appelons de nos vœux, étant, nous le rappelons, installés en plein cœur de votre agglomération et étant identifiés chaque semaine ou quasiment comme une association actrice qui anime votre cœur de ville montoise. Et nous vous en sommes reconnaissants.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à ces remarques, travaillées dans le but d'être actif pour l'élaboration de ce Plan climat qui nous concerne toutes et tous, pour un futur durable.

Cordialement,

Les coprésidents de la Maison écocitoyenne des Landes
Association loi 1901 reconnue d'intérêt général

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Magalie Blot, Loïc Clavé, Marie-Paule Seguin, Julien Hue, Emilie Fauqué, Vincent Di Giusto

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Avis 5



CONTRIBUTION d'EUROPE ECOLOGIE les VERTS LANDES à la CONSULTATION du PCAET de l'AGGLO du MARSAN (25/02/2024)

I - Remarques générales.

- Le site de l'agglomération n'est pas sécurisé, il est en http au lieu de https. Ce n'est pas encourageant pour les personnes qui veulent consulter les dossiers.
- Il n'y a pas eu assez de communication pour inciter les habitants.e.s de l'agglomération à s'impliquer, à consulter les dossiers et consigner leurs remarques. Il aurait du y avoir une présentation du PCAET dans chaque commune de l'agglomération et dans des regroupements de quartiers à Mont de Marsan.
- La fracture numérique n'a pas été assez considérée.
- Les sources des données n'ont pas été réactualisées, en particulier les dernières données du GIEC n'ont pas été prises en compte.
- Quels sont les critères de priorisation des actions ?
- En matière de santé publique, la prévention aurait pu être envisagée, par exemple l'analyse bactérienne et virale des eaux usées.
- Le taux de logements sociaux doit être augmenté.

II - Remarques et propositions selon les axes.

Axe 1 = Réduire les impacts des déplacements.

Propositions:

- Voiture en auto partage
- Bornes électriques alimentées par des EnR
- Passerelle des Doves reconstruite
- Parking de co-voiturage aux entrées de Mont de Marsan, avec navette gratuite vers le centre ville.

Axe 2 = Accentuer la transition énergétique du territoire

Remarques :

- Zones d'accélération des EnR pas envisagées
- Solaire thermique insuffisant
- Pour 2030, objectifs du SRADDET : 50% d'EnR, ici seulement 40%
- Développement géothermique, oui mais à condition de faire des puits AR, sinon, à terme, il y aura épuisement de la ressource, les eaux géothermales provenant de nappes fossiles et captives, elles ne se rechargent pas à l'échelle humaine.
- Questionnement sur la production d'hydrogène.

Propositions :

- Création d'un 3ème forage géothermique (AR)
- Pour la rénovation thermique des logements, quand c'est possible, réaliser une isolation thermique par l'extérieur (pas de ponts thermiques) et créer des puits provençaux pour rafraîchir et donc ne pas utiliser la clim.

Axe 3 = Développement économique durable

Propositions :

- Diminuer davantage les déchets et gaspillages
- Accentuation plus importante dans la sobriété

Axe 4 = Développement des filières locales et consommation responsable.

Propositions :

- Aides à la conversion en bio et agro écologie



- Régies maraîchères dans l'agglomération

Axe 5 = Adaptation au changement climatique

Remarques:

- Pas assez de prise en compte du dérèglement climatique sur la forêt.
- Le développement des chaufferies alimentées par la biomasse génèrent des émissions de CO₂.
- Pas assez de lutte contre l'artificialisation des sols et pour leur réimperméabilisation.
- Pour la gestion de l'eau : pas d'action prévue dans le domaine agricole, qui consomme, d'après les documents, 80% de la consommation globale.
- Trames verte et bleue : cartes difficiles à lire
- Pas d'inventaire fin et détaillé des zones vulnérables aux aléas climatiques.

Propositions :

- Préservation des sols vivants et restauration des sols altérés. Les sols vivants constituent des écosystèmes complexes, qui stockent de la matière organique et donc séquestrent du CO₂. Actuellement, ce sont les sols vivants qui sont les plus efficaces comme puits de carbone.
- Tarification progressive de l'eau
- Cartographie fine des zones vulnérables aux aléas climatiques.
- Révision des PPRI et élaboration de PPRI dans les communes qui n'en ont pas encore.

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Avis 6



mar., févr. 27, 2024 09:56 AM

To: consultation-pcaet <consultation-pcaet@montdemarsan-agglo.fr >

Bonjour,

Après avoir assisté à la réunion collective du 31/01, je souhaitais vous faire un retour sur le plan d'actions du PCAET.

Très joli programme !

Concernant l'axe 3, l'action d'accompagnement des entreprises vers la transition écologique (3.1.2) pourrait intégrer une sensibilisation à un outil de décarbonation de l'économie (tel que Climate Dividends) et une RSE plus impliquée (l'on pourrait mettre en place un lien pour covoiturer entre collègues, instaurer une restauration collective locale, développer une routine de réduction des déchets et l'énergie).

L'axe 5, pour l'action du 5.1.1, il serait possible d'intégrer la trame noire pour la création d'un corridor des espèces de la nuit (limiter l'éclairage dans les quartiers et expérimenter l'éclairage manuel à gérer à travers une appli)

Aussi l'axe 6 sur la sensibilisation des acteurs du territoire pourrait intégrer des échanges autour de l'agroécologie (il ne me semble pas avoir aperçu cette démarche dans le détail des actions)

Enfin, les économies d'énergie sont possibles également par la réduction voire l'enlèvement des gros panneaux publicitaires qui tournent H24.

Vous souhaitant une bonne continuation dans ce projet 🍀
Bien cordialement.

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Avis 7



Participation à l'enquête publique sur le PCAET

mer., févr. 14, 2024 03:33 PM

Subject: Participation à l'enquête publique sur le PCAET

To: consultation-pcaet <consultation-pcaet@montdemarsan-agglo.fr >

Bonjour,

Voici mes observations concernant le PCAET de Mont-de-Marsan Agglomération :

1/ Pour une mobilité plus durable :

- Augmenter la fréquence des bus et navettes (transports en commun) : dans certains quartiers de Mont-de-Marsan, il faut attendre une heure l'arrivée du bus suivant.
- Stopper le projet GPSO : les LGV Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Hendaye vont augmenter le trafic routier, puisque les gares LGV ne seront pas situées dans les grandes villes mais souvent à 15km (Lucbardez pour Mont-de-Marsan).

2/ Transition énergétique :

- Diminuer l'éclairage public c'est peut-être faire des économies d'énergie mais c'est aussi plonger dans le noir des quartiers. Résultat, on n'y voit plus rien (trous sur les chaussées ou trottoirs...).
- Pourquoi ne pas faire un éclairage avec détecteur de présence ?
- Développer la géothermie.

3/ Développement économique durable et responsable :

- Utiliser du ciment et autres revêtements perméables/drainants.
- Utiliser du béton réfrigérant et/ou accumulateur d'énergie qui fait baisser de 6 degrés la température (recherches faites par des collègues de l'université de Bordeaux et de l'université du Pays basque, bientôt exploitées). C'est une piste à suivre.

4/ Aménager le territoire pour favoriser son adaptation au changement climatique :

- Végétaliser véritablement les espaces urbains ; beaucoup trop sont encore totalement minéraux.

En espérant avoir retenu votre attention.

Cordialement.

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Avis 8

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Consultation PCAET

jeu., févr. 08, 2024 11:05 AM

Subject: Consultation PCAET

To: consultation-pcaet <consultation-pcaet@montdemarsan-agglo.fr >

Bonjour,

Dans le cadre du développement du mix énergétique, il serait pertinent d'étudier l'éolien qui n'est pas encore dans le département.

Bien cordialement,

webmail.montdemarsan.fr